

Rapport TCFD 2020

Mars 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.04 ÉDITO

P.05 QUI EST OSTRUM AM ?

PARTIE 1. GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ESG & DU CLIMAT

P.07 1.1. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE BOARD

P.07 1.2. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMEX

P.09 1.3. ORGANISATION DE L'ISR ET LA RSE CHEZ OSTRUM

P.10 1.4. INCITATIONS & SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

P.11 1.5. COMITOLOGIE ET GROUPE DE TRAVAIL AUTOUR DU CLIMAT

P.12 1.6. RESSOURCES EXTERNES TECHNIQUES

P.13 1.7. CONTRIBUTION A LA DEFINITION DE STANDARDS ET RECOMPENSES

PARTIE 2. STRATÉGIE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS ET LEURS IMPACTS

P.17 2.1. RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

P.17 2.1.1. ... que nous avons identifiés

P.19 2.1.2. ... et leurs impacts sur nos activités

P.20 2.1.3. Alignement de nos investissements à un scénario 1,5°C

P.20 2.2. LES RISQUES CLIMATIQUES IDENTIFIÉS SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE ET LEURS IMPACTS

PARTIE 3. GESTION DES RISQUES : IDENTIFICATION, ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

P.22 3.1. PROCESS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

P.22 3.1.1. Identification et évaluation par l'analyse fondamentale interne

P.25 3.1.2. Identification et évaluation grâce à nos outils et indicateurs

P.26 3.2. GESTION DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

- P.27 3.2.1. Pilier 1 : Différentes approches de gestion des risques selon les classes d'actifs
- P.28 3.2.2. Pilier 2 : Politiques sectorielles et d'exclusion
- P.29 3.2.3. Pilier 3 : Politique de gestion des controverses
- P.29 3.2.4. Pilier 4 : Politique d'engagement et de vote
- P.33 3.2.5. Pilier 5 : Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone
- P.35 3.2.6. Pilier 6 : Processus d'investissement ISR

P.36 3.3. PROCESS POUR IDENTIFIER, EVALUER ET GERER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PERIMETRE

P.36 3.4. CONTROLE INTERNE

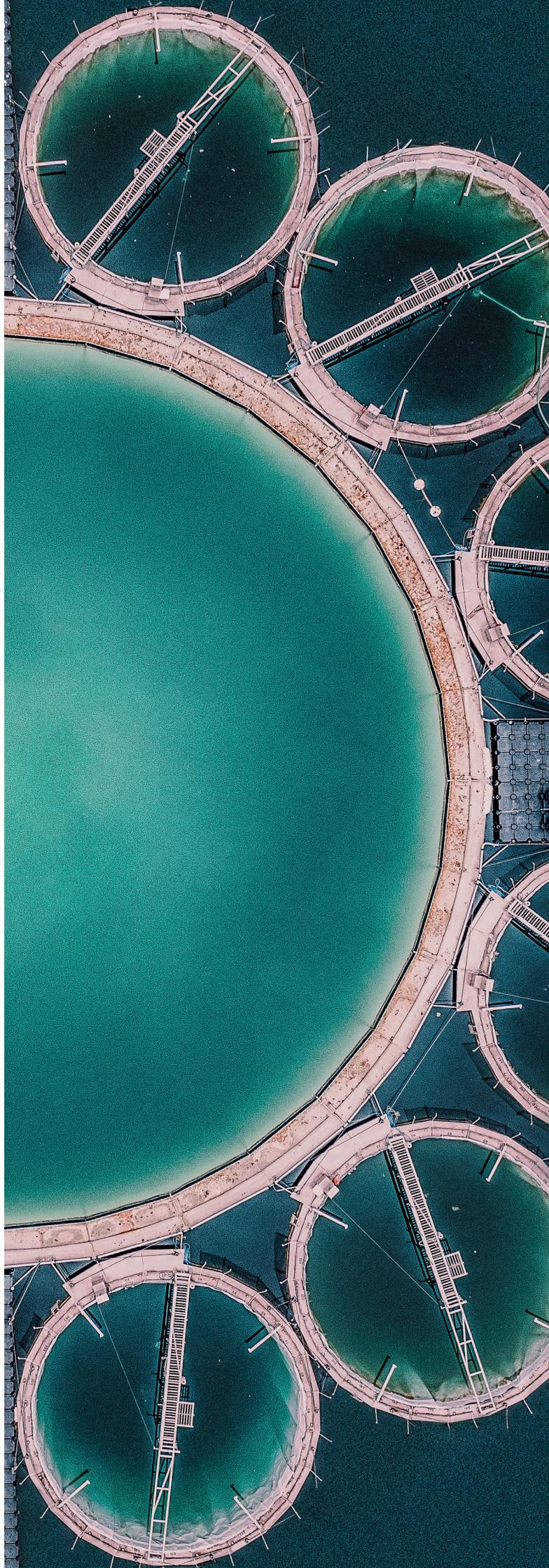
P.37 3.5. COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

PARTIE 4. OBJECTIFS, OUTILS ET INDICATEURS UTILISES POUR TRAITER DES RISQUES ET OPPORTUNITES ESG & CLIMATIQUES

P.38 4.1. LES OUTILS UTILISES

P.40 4.2. LES INDICATEURS CLIMATIQUES

P.42 4.3. NOS AMBITIONS ET NOS OBJECTIFS



Édito

« Dans la lignée des engagements pris par la place financière de Paris lors de la COP 21 de 2015, Ostrum AM s'est engagée à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone.

Nous nous sommes fixé l'impératif de donner du sens aux investissements que nous réalisons pour nos clients, notamment en développant nos offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Nous avons renforcé notre politique de sortie charbon en 2020 et l'expertise de nos équipes dans les domaines ESG s'accroît. Nous formaliserons une politique climat ambitieuse en 2021, notamment en nous concentrant sur de nouveaux secteurs comme le pétrole et le gaz. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de répondre aux recommandations de la TCFD, qui constitue, à mon sens, un élément important permettant de contribuer au défi climatique et de renforcer notre rôle de gérant responsable. »

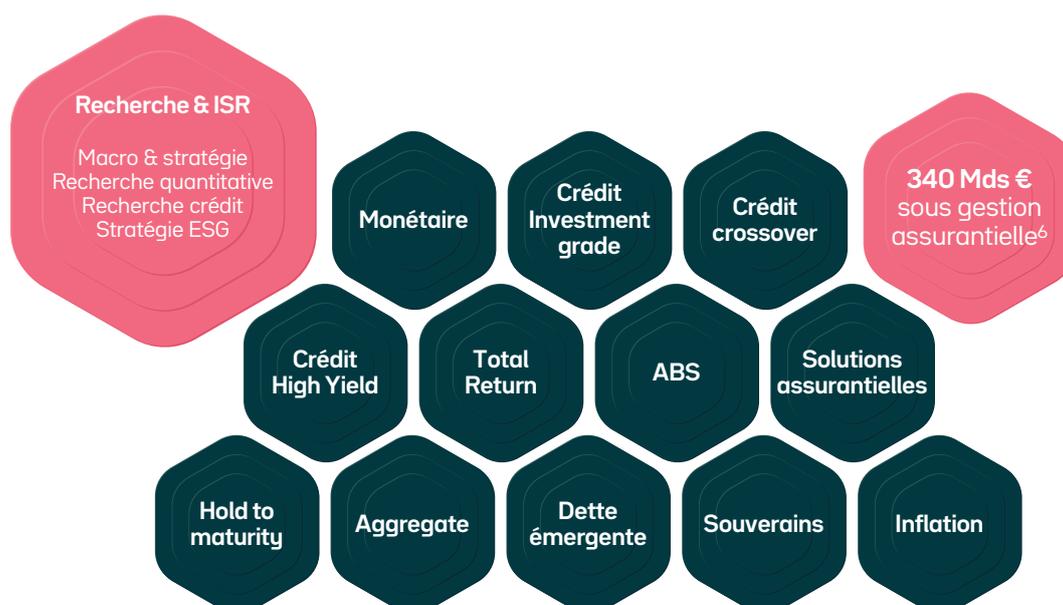
Philippe Setbon,
DIRECTEUR GÉNÉRAL OSTRUM ASSET MANAGEMENT



Qui est Ostrum AM?

| | | |
|--|---|--|
|  <p>UN ACTEUR DE PREMIER PLAN EN EUROPE¹</p> |  <p>UNE OFFRE DUALE : GESTION D'ACTIFS ET PRESTATIONS DE SERVICES</p> |  <p>LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES INVESTISSEURS EUROPÉENS</p> |
| <p>448 milliards d'€ d'encours sous gestion² dont 340 Md€ en gestion assurantielle²</p> <p>581 milliards d'€ d'encours administrés sur la plateforme de services²</p> <p>Actionnariat solide Groupe BPCE 2^e groupe bancaire en France³ et La Banque Postale.</p> | <p>Une gamme étendue de stratégies obligataires et de solutions assurantielles</p> <p>84 % de nos fonds notés 4 ou 5 étoiles Morningstar⁴</p> <p>Plus de 100 professionnels de l'investissement, dont une équipe de recherche interne</p> <p>Une plateforme de services modulaires</p> | <p>35 ans de relation de confiance avec nos clients⁵</p> <p>+ 25 clients assureurs en Europe</p> <p>Une plateforme de services éprouvée depuis + 10 ans par nos clients gestionnaires et détenteurs d'actifs⁵</p> |

UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES OBLIGATAIRES ET SOLUTIONS ASSURANTIELLES



1. IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. 2. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2020. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. 3. Source Groupe BPCE au 30/06/2020 : groupebpce.com 4. Classement sur 3 ans des fonds ouverts d'Ostrum AM - 31/12/2020. En savoir plus sur : www.morningstar.fr ; les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des fonds ou de la société de gestion. 5. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum le 1^{er} octobre 2018. 6. Source : Ostrum AM au 31/12/2020.

DES ÉQUIPES DE GESTION EXPÉRIMENTÉES



- ✓ Critères ESG intégrés dans chaque classe d'actifs
- ✓ Fonds avec le Label ISR² dans toutes les stratégies

UNE PLATEFORME DE SERVICES MODULAIRES DÉDIÉE AUX GESTIONNAIRES ET DÉTENTEURS D'ACTIFS

Permettre à nos clients de réaliser tous leurs engagements

| EXPÉRIENCE CLIENT | DISPONIBILITÉ | SÉCURITÉ | PERSONNALISATION |
|--|---|---|--|
| <p>Outils évolutifs et complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse et optimisation de portefeuille• Négociation d'ordres• Post trade & tenue de position• Reporting, gestion des données | <p>Accès et traitement de la donnée en temps réel</p> <p>pour réaliser des simulations de gestion ou du reporting en agrégeant tous les actifs détenus par le client</p> | <p>Intégration simple et chaîne de valeur sécurisée</p> <p>Intégration adaptée aux outils et services existants chez le client</p> | <p>Prestations modulaires</p> <p>en architecture ouverte permettant au client d'associer plusieurs services selon ses besoins</p> |

1. Source : Ostrum AM au 31/12/2020. – 2. Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.llelabelisr.fr/>

PARTIE 1

● GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ESG & DU CLIMAT

1.1. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. À titre d'exemple, notre nouvelle politique de sortie charbon a fait l'objet, en 2020, d'une présentation aux membres du Conseil d'Administration et de sa validation.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Jean Raby**, Directeur Général de Natixis Investment Managers
- **Cyril Marie**, Chief Financial Officer et Head of strategy and corporate development de Natixis Investment Managers
- **Joseph Pinto**, Global Chief Operating Officer de Natixis Investment Managers
- **BPCE**, représentée par Hélène MADAR, Directeur des Offres de BPCE
- **Estelle Castres**, Co-Head of Western Europe, Head of Key Insurance Clients, Head of Institutional Channel de Natixis Investment Managers International
- **Véronique Sani**, Chief Operating Officer de Natixis
- **LBPAM Holding** représentée par **Emmanuelle Mourey**, CEO de La Banque Postale Asset Management
- **Philippe Heim**, Président du Directoire de La Banque Postale
- **Christiane Marcellier**, Présidente Fondateur de JD4C Conseil
- **Sarah Russell**, member of the Supervisory Board and Chairman of the Audit Committee of The Currency Exchange Fund NV, The Netherlands ; Member of the Board of Directors, and Chairman of the Audit Committee of Nordea Bank Abp, Finland
- **Tony Blanco**, Secrétaire Général et membre du Directoire de la Banque Postale

1.2. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMEX

- **Philippe Setbon**, Directeur général
- **Mathieu Cheula**, Directeur général délégué
- **Guillaume Abel**, Directeur du développement
- **Rémi Ardaillou**, Directeur des risques
- **Ibrahima Kobar**, Directeur des gestions
- **Emmanuelle Portelle**, Directrice contrôles permanents
- **Julien Raimbault**, Directeur opérations & technologies
- **Sylvie Soulère Guidat**, Directrice des ressources humaines

SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum par le Comité Exécutif. La politique climat fait partie de la politique ESG d'Ostrum AM et de la stratégie RSE.

Elle est inscrite dans un plan d'action validé par le Comité Exécutif et l'avancée des objectifs est suivie par ce même comité tous les trimestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

La nouvelle politique de sortie charbon a été validée en Comité exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion. En 2020, les membres du Comité Exécutif ont aussi assisté à une formation dispensée sur l'ESG (cf. partie 1.4.).

Par ailleurs, Philippe Setbon, Directeur général d'Ostrum est vice-président de l'Association française de la gestion financière (AFG). L'AFG a placé la Finance Durable au centre de ses priorités. Elle conduit notamment des missions de réflexion sur les grands enjeux auxquels est confrontée l'industrie de la gestion d'actifs, dont la finance durable et les sujets climatiques font partie.

Au cours de son mandat de vice-président, Philippe Setbon a participé à plusieurs conférences sur le thème de l'ESG et du climat.

INCITATIONS

Enfin, un certain nombre d'ambitions énoncées dans le plan d'actions RSE ont été sponsorisées par les membres du Comité Exécutif et ont été inscrites dans leurs propres objectifs personnels, liés à la rémunération variable.

Plusieurs thèmes de réflexions ont été proposés pour définir les indicateurs de performance liés à la RSE autour de 4 piliers :

- En tant qu'investisseur : répondre aux besoins des clients, tout en contribuant à agir positivement sur la société ;

- Vis-à-vis des clients : construire une relation durable, transparente et responsable ;
- Vis-à-vis des collaborateurs : favoriser l'équité, la compétence et la qualité de vie au travail ;
- Vis-à-vis de la société : être exemplaire dans notre fonctionnement interne et contribuer positivement à la société qui nous entoure.

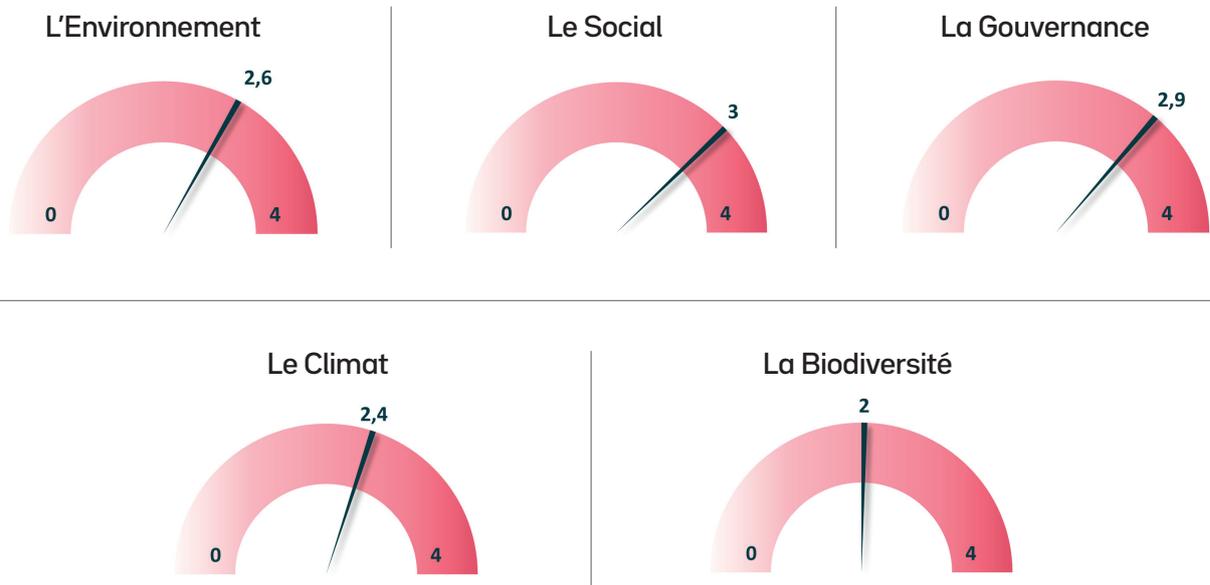
À partir de ces thèmes, plusieurs indicateurs de performance ont proposés dont 6 indicateurs ont été retenus :

- 2 sur les enjeux sociaux (notamment la sensibilisation des salariés à la RSE et le maintien de la confiance des collaborateurs) ;
- 2 sur les enjeux clients (avec un focus sur la transparence et le dialogue sur notre politique de gestion responsable) ;
- 2 sur les enjeux investisseurs (notamment la politique d'engagement RSE pour la gestion Obligation et la mise en place d'une politique climat-charbon).

SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMEX

Une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Les questions portaient sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance faible et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.



1.3. ORGANISATION DE L'ISR ET LA RSE CHEZ OSTRUM AM

ORGANISATION DE LA RSE AU SEIN D'OSTRUM AM

Située au sein de la Direction Communication & RSE (qui dépend directement du Directeur Général), la RSE est composée de 2 ETP. Sa mission est d'identifier l'ensemble des impacts de la société sur ses parties prenantes et de traiter ses impacts en coordination avec les différents métiers.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum AM souhaite porter vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs et de la société au sens large sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'actions et en objectifs.

L'impact d'Ostrum AM sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

Lors du rapprochement de certaines activités de la Banque Postale AM et Ostrum AM, une réflexion a été entamée autour de nos piliers RSE. Une évolution a été décidée en Comité Exécutif pour une mise en place effective en 2021 autour de 5 parties prenantes :

Amplifier notre engagement et notre impact auprès de :

- Nos clients ;
- Nos collaborateurs ;
- Nos émetteurs ;
- La Place financière ;
- Notre écosystème (la société qui nous entoure).

ORGANISATION DE L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM

En 2020, nous avons davantage structuré l'organisation de l'ISR au sein d'Ostrum AM.

<< L'ESG, et notamment le climat, joue un rôle prépondérant dans les équipes de la Direction Recherche et ISR que je dirige.

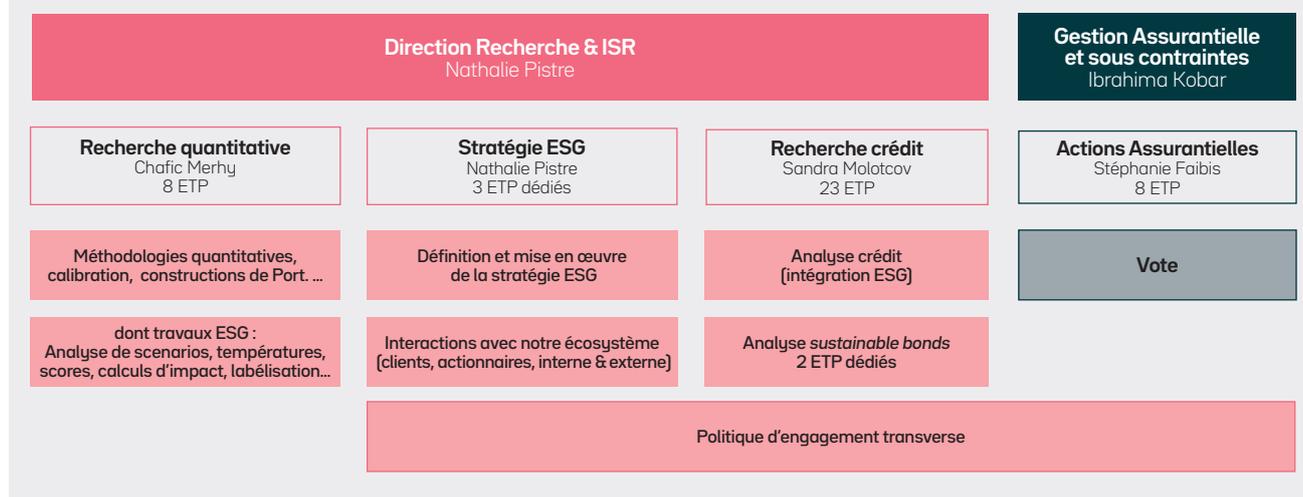
Ostrum AM est activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition vers une économie bas carbone. Le développement d'offres et de produits répondant aux politiques climat de nos clients (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...) reste toujours une de nos priorités. L'année 2020 a été marquée par le renforcement de notre politique charbon et 2021 sera orientée vers la formalisation d'une politique climat incluant d'autres secteurs polluants.

Toutes ces actions sont menées par les équipes dont j'ai la responsabilité : la recherche crédit, à travers sa parfaite connaissance des émetteurs, la recherche quantitative qui participe à la création d'outils de calculs d'intensité carbone des portefeuilles et d'alignement sur les scénarios climatiques et, bien évidemment, l'équipe stratégie ESG qui apporte son expertise transverse sur tous ces sujets. >>

Nathalie Pistre, Directrice Recherche & ISR

L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM

Ci-dessous, une représentation des responsabilités de la direction Recherche & ISR et des interactions avec l'équipe Gestion assurantielle et sous contraintes concernant le vote et la politique d'engagement.



La direction ISR et recherche est subdivisée en trois sous-directions :

- **La recherche crédit** : elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Dans un cadre d'analyse bien défini, les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur. Nous développerons ces travaux dans la partie 3. Deux analystes spécialisés enrichissent notre expertise Sustainable bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...).
- **La recherche quantitative** : elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique, dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation...
- **La stratégie ESG** : il est important de souligner que l'ensemble de la gestion d'Ostrum joue un rôle crucial dans l'intégration ESG. Afin de renforcer notre démarche de gérant responsable, nous avons décidé de créer en 2020 une équipe stratégie ESG transverse, composée de 4 ETP, et plus particulièrement dédiée à la supervisions de ces sujets et à la prise en charge de tous les besoins transverses ESG, ainsi que plusieurs grandes thématiques.

- À partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion, afin de former des propositions de Politiques et Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Elle assure aussi un suivi de nos clients et les accompagne dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets avec des reportings spécifiques, et plus spécifiquement prend en charge les demandes des régulateurs.
- L'équipe travaille en particulier sur la définition de notre politique climat. Pour ce faire, et en fonction des sujets, l'équipe mène des travaux et coordonne l'intervention de différents experts. Par exemple, elle a récemment proposé une nouvelle politique d'exclusion charbon et des axes d'engagement ciblant directement le climat (voir partie III). De nouvelles politiques d'exclusion sont à l'étude. Elle coordonne aussi les travaux sur l'alignement climatique des portefeuilles.

1.4. INCITATIONS ET SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum, nous avons souhaité sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de notre implication et de notre volonté d'accroître notre expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, l'ensemble des collaborateurs d'Ostrum ont suivi cette formation.

Parallèlement, nous avons renforcé l'expertise de l'ensemble des gérants, analystes et toutes les équipes en lien avec nos clients, afin qu'ils intègrent toutes les problématiques ESG dans leur métier en comprenant les notions les plus complexes.

Ainsi, en 2020, ont été mises en œuvre 3 étapes :

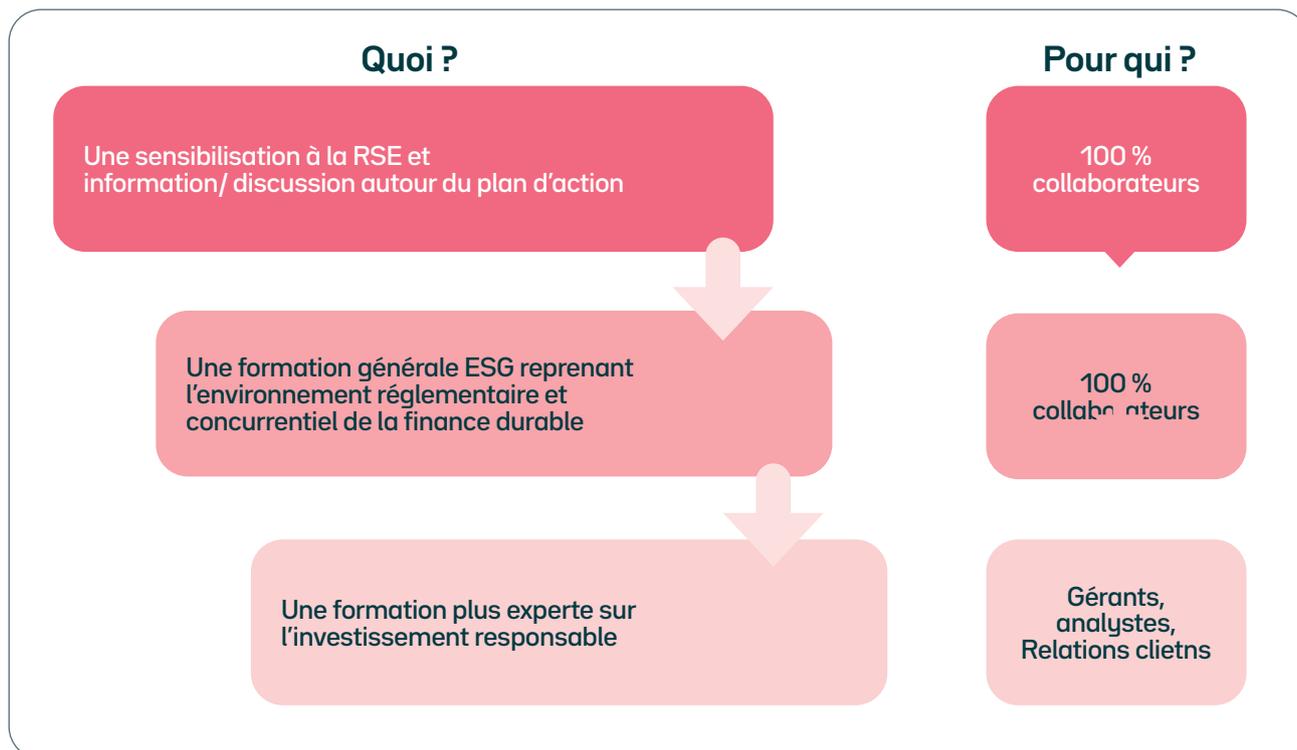
- 1. Une sensibilisation à l'ensemble du personnel de la politique RSE d'Ostrum** : l'identification de ses impacts et sa responsabilité vis-à-vis de ses parties-prenantes. Un focus sur l'ESG a été réalisé lors de cette session d'information.
- 2. Une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel** qui abordait différentes notions pour permettre de mieux comprendre :

- Le cadre politique (ex : Green Deal...) et réglementaire (ex : taxonomie...) dans lequel nous évoluons et ses enjeux, notamment dans cette période de crise sanitaire;
- Les mots clés et les principales notions de la finance responsable (ex : ESG, ISR, gestion best in class, gestion best in universe...);
- L'offre de produits actuellement proposés et les tendances (ex : labellisation, finance à impact...);
- Nos principaux enjeux (ex : la transparence et les reportings).

3. Une formation dédiée pour la gestion et les personnes en lien avec les clients portant sur :

- Les processus stratégie de gestion ESG ;
- Les enjeux du développement durable : climat-carbone et biodiversité ;
- Les labels actuels ;
- La réglementation dans le détail : les activités vertes, les green bonds, les benchmarks ;
- Les stratégies de gestion et l'ambition d'Ostrum AM ;

2020 : UNE FORMATION EN 3 ETAPES



Par ailleurs, en matière de politique de rémunération, l'ensemble des membres du Comité Exécutif ont une partie de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Stratégie ESG ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG et la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable.

1.5. COMITOLOGIE ET GROUPE DE TRAVAIL AUTOUR DU CLIMAT

Chez Ostrum AM, nous avons mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions climatiques :

- Comités sectoriels ;
- Comité Worst Offenders ;
- Groupe de travail TCFD ;
- Comité RSE ;
- Comité Risques financiers & performance ;
- Comité Risques opérationnels.

COMITÉS D'EXCLUSION SECTORIELS

Ces comités traitent de nos politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement ou le tabac.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur

dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie peuvent aussi donner leurs avis sur la question.

Ces comités regroupent la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la direction de la Conformité.

COMITÉ WORST OFFENDERS

Fin 2019, Ostrum AM a développé un processus interne et a créé un groupe de travail Worst Offenders, ainsi qu'un comité Worst Offenders. Le groupe de travail Worst Offenders, composé des représentants de la gestion et de membres de l'équipe Stratégie ESG, analyse les entreprises/controverses pour lesquelles il reçoit des alertes (en provenance de fournisseurs de données ou de la gestion) et présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation.

Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestion et membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues de nos fonds ouverts pour des controverses graves liées à la pollution. Par exemple, lors du dernier comité Worst Offenders 2020, deux entreprises sont entrées sur la liste des Worst Offenders, justement à cause de controverses environnementales. La première entreprise a été exclue pour son implication dans des controverses majeures de gestion des déchets, impactant dramatiquement la vie marine, les écosystèmes, les communautés locales et la vie humaine. La deuxième était à l'origine d'un déversement majeur, ainsi que d'émissions en dehors des limites réglementaires et persistantes depuis des années.

GRUPE DE TRAVAIL TCFD

Le groupe de travail TCFD est composée de la directrice Recherche & ISR, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la responsable RSE, des représentants de la Direction des risques et de la Direction des contrôles permanents. Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD, de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettrait de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD.

Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit une fois par mois.

COMITÉ RSE

Le Comité RSE a pour mission de vérifier la cohérence entre notre politique RSE et engagements pris à un niveau institutionnel, et les politiques ESG ou climat appliquées à nos fonds ou mandats. Ce comité traite de l'ensemble des travaux liés à la Finance Durable,

ainsi qu'aux impacts internes ou externes de nos politiques. Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général. Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES FINANCIERS & PERFORMANCE

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle, résultats des stress tests), présente des éléments de suivi de la performance des différents portefeuilles et met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.

L'objectif est d'intégrer dans le cadre de ce comité des indicateurs spécifiques au risque climatique.

COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée.

L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque, certains s'appréciant sous le prisme des risques climatiques / sociaux et environnementaux.

Ainsi, dans notre cartographie actuelle, les risques climatiques, tels que les crues, sont pris en compte en tant que risques « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) ». >>

Nous allons en 2021, mener des travaux, afin d'affiner notre cartographie pour pouvoir identifier de manière transverse les processus risques qui seraient impactés par des aspects climatiques / sociaux / environnementaux.

1.6. RESSOURCES EXTERNES TECHNIQUES

Pour produire une analyse ESG et climatique intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données ESG et climatiques, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur

pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum.

| FOURNISSEUR | PERIMETRE | DESCRIPTION |
|---|---|--|
| ISS OEKOM | Plateforme de vote | <ul style="list-style-type: none"> mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) ; analyse des valeurs dites « non core » ; détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées ; exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marché bloquants) ; transmission au teneur de compte des votes « cires » et « non core ». |
| | Exclusion armement controversés | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées. |
| SDG INDEX | Souverain ESG | <ul style="list-style-type: none"> Scoring des critères ESG à travers l'atteinte des objectifs de développement durables des états. Le scoring est également utilisé pour les Supranationals et les Agences. |
| | Corporate carbone | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des critères carbone des Corporates et des souverains / émetteurs. |
| TRUCOST | Corporate 2DA | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des valeurs entreprises au regard des scénarios de réchauffement climatique (1,5°C, 2°C...) pour alignement ou non avec les Accords de Paris. |
| | Corporate – obligation verte / sociale/ sustainable | <ul style="list-style-type: none"> Corporate Evaluation du caractère vert / social / sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur. |
| CDP | Corporate carbone | <ul style="list-style-type: none"> Demandé par certains clients (données réutilisées dans le cadre d'un reporting consolidé sur les actifs totaux du client). |
| SUSTAINALYTICS | Corporate ESG | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des critères ESG des instruments émis par les Corporates. |
| | Exclusion Worst Offenders | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des corporates et des controverses au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders. |
| BLOOMBERG | Flag Green bonds | <ul style="list-style-type: none"> Validation du caractère Green Bonds d'une obligation émise. |
| URGEWALD Global Coal Exit List (GCEL) | Corporate carbone | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des critères carbone des Corporates / émetteurs. |
| NATIXIS | Corporate carbone | <ul style="list-style-type: none"> Analyse des critères carbone des Corporates / émetteurs. |
| MSCI* | Indicateurs ESG | <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans notre méthodologie Great |
| VIGEO* | Indicateurs ESG | <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans notre méthodologie Great |

* Les prestations de ce fournisseur seront effectives à partir de 2021

1.7. CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DE STANDARDS ET RÉCOMPENSES

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif

dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2020, Ostrum était signataire de :



Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi



Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par l'intermédiaire de sa société mère, Natixis.



L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum est membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. Ostrum a adhéré, afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme Investors Practices, Programme immobilier, Initiatives et collaboration. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.



Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.



UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Ostrum en 2019 est signataire de cette initiative par l'intermédiaire de Natixis.



L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.



L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux d'un comité spécial dont Ostrum est membre. Philippe Setbon (CEO d'Ostrum) est également vice-président de l'Association française de la gestion d'actifs (AFG).



L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette. Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.



Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

En 2020 Ostrum AM s'est engagée de manière plus approfondie en participant activement à deux initiatives que sont :

- le « Taxonomy Practitioners Group », lancé en décembre 2019 par les PRI ;
- la collaboration à la rédaction d'un livre blanc, le « Guide des bonnes pratiques Charbon » paru en février 2020. Ce « Guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon » destiné aux sociétés de gestion de portefeuille pour les accompagner dans leur sortie du charbon est à l'initiative de l'AFG (Association Française de la Gestion financière). Il recense les bonnes pratiques qui permettent de réduire l'exposition des investissements au charbon, afin de contribuer collectivement à l'objectif de neutralité carbone. C'est un guide qui a pour vocation de proposer des stratégies et montrer aux sociétés de gestion la voie à suivre pour respecter leurs engagements.

Au-delà de notre participation aux différentes initiatives de place, Ostrum Asset Management répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l'application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR) et le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l'ESG et au climat.

Ostrum Asset Management participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la taxonomie et la biodiversité.

Par ailleurs, Ostrum s'engage au côté d'instances de place et d'autres sociétés de gestion en s'associant à des initiatives, afin d'influencer les émetteurs et entreprises à corriger leurs mauvaises pratiques en termes de climat, d'environnement, de social ou de gouvernance (détail des engagements – partie III).

PRIX ET RÉCOMPENSES

- **Principles for Responsible Investment**



Ostrum AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)¹ depuis 2008. À l'occasion de ce 12e anniversaire, la qualité et l'ambition de notre approche de l'investissement responsable a été une nouvelle fois reconnue et récompensée par d'excellentes notes (note A+ pour la stratégie et la gouvernance et notes A pour toutes les classes d'actifs sous gestion, détail ci-dessous) pour l'ensemble des modules sur lesquels nous sommes évalués.



Source : Rapport d'évaluation PRI 2020 d'Ostrum Asset Management.

* SSA: Organisations supranationales, États / gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales.

[1] L'échelle de rating se présente de A+ à E ; A+ étant le rating le plus élevé et E étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du peer group est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site internet des PRI.

▪ **Reclaim Finance**

Ostrum AM a été salué par Reclaim Finance pour la qualité de sa nouvelle politique charbon. Elle a ainsi obtenu de très bons scores dans le Coal policy Tool. Re-

claim Finance souligne la pertinence des mesures annoncées, tant dans l'exclusion que dans le dialogue et l'engagement.

| | Projets | Développeurs | Seuil relatif | Seuil absolu | Stratégie de sortie |
|-------|---------|--------------|---------------|--------------|---------------------|
| AVANT | N/A | 6 | 6 | 0 | 8 |
| APRÈS | N/A | 9 | 8 | 8 | 10 |

Source : Ostrum AM d'après les données de Reclaim Finance

PARTIE 2

● STRATÉGIE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS ET LEURS IMPACTS

2.1. RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

2.1.1. ... QUE NOUS AVONS IDENTIFIÉS

Au cours des dernières années, Ostrum AM a fait de l'identification des risques et opportunités climatiques l'une de ses priorités. Pour cela, chaque secteur a été analysé afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel sur une entreprise investie et par conséquent sur notre activité de gestionnaire d'actifs et sur nos clients.

Afin d'avoir une idée précise de l'ensemble des risques et opportunités climatiques dans nos investissements, nos analystes ont conduit une analyse complète de leurs secteurs pour les identifier (processus que nous détaillerons dans la partie suivante). Ces différentes recherches ont permis, non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles car impactant dès aujourd'hui nos investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'ensemble des processus utilisés chez Ostrum pour identifier les risques climatiques seront détaillés dans la section II.

Les risques identifiés peuvent être regroupés en deux catégories :

- **Les risques de transition** : « ce sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques. Les risques de transition sont caractérisés par une incertitude « radicale » sur la nature de la trajectoire

bas-carbone (ex : la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui restructure l'économie) et une incertitude plus « habituelle » sur les modalités de mise en œuvre de cette trajectoire en termes économiques et sociaux. »

- **Les risques physiques** : « ce sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets du changement climatique (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...) sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs » :

Les différents horizons de temps seront présentés dans le tableau récapitulatif à la fin de cette partie.

LES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition regroupent l'ensemble des impacts découlant de la transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre. Les accords de Paris signés, ainsi que les nombreux objectifs de neutralité carbone, encouragent les acteurs économiques à proposer des transitions fiables et performantes. Cette transition n'est pas sans risque pour les entreprises.

À travers leurs analyses, nos analystes ont identifié plusieurs grands types de risques et opportunités de transition : réglementaires, liés au changement de marché, de réputation et juridiques.

Risques et opportunités réglementaires

Ostrum AM prête une attention particulière aux risques et opportunités réglementaires. Ils peuvent avoir des impacts très importants et à court terme.

Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Les entreprises européennes sont notamment contraintes par le marché d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU ETS) depuis 2005. D'autres types de marché / taxe carbone sont également présents en Asie, au Canada et dans certains États des États-Unis. Aujourd'hui, à cause de prix trop bas, les systèmes de quotas / taxes peinent à faire la preuve de leur pertinence. Cependant, face au durcissement prévisible des réglementations sur les émissions de CO₂, les entreprises prennent les devants pour réduire leur empreinte carbone. Certaines entreprises commencent à fixer des prix internes de carbone, c'est-à-dire fixer un prix sur leurs propres rejets. D'autres lois sont régulièrement votées, découlant des engagements des pays à réduire leurs émissions de carbone.

Prenons l'exemple de deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

- Pour les sociétés pétrolières et gazières, l'augmentation du prix du carbone peut affecter significativement les comptes de l'entreprise par l'augmentation drastique des coûts. Si les risques environnementaux liés aux accidents continuent d'être suivis, les émissions de carbone et la transition énergétique sont des priorités de plus en plus importantes pour les sociétés pétrolières et gazières et leurs parties prenantes. En effet, depuis décembre 2019, avec les premières annonces de Repsol, les grandes entreprises européennes (Repsol, BP, Eni, Shell, Total) ont intensifié leurs engagements pour réduire leur empreinte carbone et aligner leurs activités sur l'accord de Paris.
- Pour le secteur automobile, le règlement Euro6 limite désormais les émissions de CO₂ à 95 gr/km. Les entreprises qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à des pénalités très importantes. Les amendes peuvent représenter des centaines de millions d'euros pour certains constructeurs automobiles.

Néanmoins, il existe également des opportunités liées à la réglementation pour ces secteurs.

- Les sociétés pétrolières et gazières doivent faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone et de la manière dont les considérations climatiques sont intégrées dans leurs stratégies. Ainsi, la transition vers les énergies vertes et renouvelables ouvre à ces sociétés des opportunités commerciales importantes. Bien que ce changement de mix énergétique puisse être une opportunité de marché importante pour ce secteur, les investissements de départ pour y contribuer sont conséquents.
- Les constructeurs de pièces automobiles peuvent aussi profiter des évolutions réglementaires. En effet, la croissance des ventes de SUV, couplée avec le développement des voitures hybrides et électriques a augmenté très fortement la diversité des pièces au-

tomobiles. Cette diversité leur permet d'étendre leur gamme et d'augmenter leurs marges sur certaines nouvelles pièces.

Risques et opportunités liés aux changements de marché

Les risques liés aux changements de marché sont également regardés de près dans nos investissements.

Depuis quelques années, la demande est de plus en plus tournée vers des produits et services moins émetteurs de gaz à effet de serre ou plus responsables (bâtiments verts, véhicules propres, packaging sans plastiques...). Les entreprises ont fort intérêt à s'adapter à ces nouvelles demandes pour éviter de perdre des parts de marché, mais aussi pour en gagner de nouvelles.

Les changements de comportement des consommateurs, notamment dans le secteur de l'alimentation et des boissons en sont des exemples significatifs. Les changements possibles dans la réglementation et les comportements des consommateurs concernant les composants et l'étiquetage des aliments a incité de nombreuses entreprises à travailler sur les formules et à investir dans des ingrédients « plus verts ».

Les entreprises peuvent également transformer ces changements de tendance en opportunités. De nombreuses entreprises ont su créer de nouveaux marchés et ont pu améliorer leurs marges. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, la plupart des entreprises de consommation alimentaire ont révisé leurs stratégies en introduisant des innovations en matière de produits et d'emballages. Il s'agit notamment de produits avec des appellations d'origine protégées, offrant un goût et une valeur nutritionnelle répondant aux préoccupations de santé et de bien-être. Malgré un surcoût important au départ important, les entreprises peuvent alors fidéliser leurs clients et même développer des produits plus chers.

Risques de réputation

L'évolution des préférences des consommateurs, la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore les préoccupations accrues des parties prenantes, ont tous le point commun d'avoir un impact significatif sur la réputation d'une entreprise. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

Risques juridiques

Les risques juridiques sont également pris en compte et ont vocation à devenir de plus en plus importants dans un contexte de prise de conscience climatique accrue.

Par exemple, plusieurs ONG (dont Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Oxfam France et Greenpeace France) soutenues par plus de 2,3 millions de citoyens ont décidé en 2019 d'assigner l'État en justice pour inaction face aux changements climatiques et non-respect de ses obligations internationales, européennes et françaises.

Le tribunal administratif de Paris a rendu le 3 février 2021 son jugement dans l'Affaire du Siècle : il reconnaît

la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, juge illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le juge responsable de préjudice écologique. Le tribunal reconnaît l'existence d'un préjudice écologique causé par une personne publique, alors que celui-ci était jusqu'ici réservé aux personnes privées.

Au niveau européen, la loi sur le climat pourrait également avoir un impact en prévoyant la fin de la protection des investissements fossiles accordée par le Traité sur la charte de l'énergie. Ce texte largement méconnu, signé il y a plus de vingt ans, donne aux investisseurs la possibilité d'attaquer les gouvernements qui modifieraient leur politique énergétique. Un vrai risque pour l'Union européenne en pleine transition bas-carbone avec des indemnités qui s'avèrent très élevées. La loi n'est pas encore adoptée, elle devrait l'être dans le courant de l'année 2021.

Le recours à la justice climatique confrontant des ONG et des entreprises sur les impacts climatiques risque de s'intensifier dans les années à venir. Il est nécessaire de nous tenir informés de toutes ces actions en justice, afin de limiter les impacts sur nos investissements et de facto sur notre réputation.

Les risques physiques

Il existe deux types de risques physiques :

- **Risques physiques aigus**

Les risques physiques aigus regroupent les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les cyclones et les inondations renforcés par le réchauffement climatique. Ces risques aigus sont d'autant plus importants qu'il est difficile de les prévoir et les anticiper réellement. À l'inverse des risques physiques chroniques qui vont évoluer lentement dans le temps, les risques physiques aigus frappent par leur force sur un temps court. Ainsi, il est important pour toutes organisations de cartographier ces phénomènes climatiques, car leur fréquence et leur force augmenteront continuellement.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur le business model d'une entreprise. Par exemple, les dégâts sur les bâtiments peuvent impacter le cycle d'exploitation en ne permettant plus aux employés de travailler en toute sécurité. Les entreprises doivent rapidement être capables de dépenser des montants importants dans la rénovation.

Ainsi, les risques physiques peuvent engendrer des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, peuvent être répercutées sur la production, les ventes et pourront éventuellement engendrer des pénalités de retard augmentant ainsi le risque financier de l'entité.

- **Risques physiques chroniques**

Les risques physiques chroniques correspondent aux impacts issus des changements à plus long terme des modèles climatiques, ainsi qu'à la hausse des températures. Ils prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et des océans, les modifications des précipitations (risque de stress hydrique ou d'inondation), mais également les vagues de chaleur et de froid. Ainsi, les impacts des risques physiques chroniques seront de plus en plus visibles dans le temps.

Pour donner un exemple, les entreprises / usines côtières peuvent être directement menacées par l'élévation du niveau de la mer. Les producteurs d'électricité, eux, sont menacés par les changements de précipitations. La création de nouvelles zones de stress hydrique constitue d'ailleurs un impact important sur les coûts d'exploitation des secteurs qui consomment une quantité importante d'eau. C'est le cas, notamment, des producteurs d'électricité hydraulique et des centrales nucléaires pour leurs refroidissements.

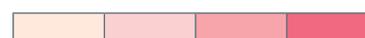
Tableau récapitulatif de la matérialité des risques identifiés par secteur et leurs horizons de temps

Ce tableau met en valeur la matérialité des risques climatiques identifiés dans plusieurs secteurs, ainsi que leurs horizons de temps. La tableau offre des exemples de secteurs (non exhaustifs)

| | Risques de transition | | | | Risques physiques | |
|---------------------|-----------------------|------------|-----------|---------------|-------------------|-----------|
| | Marché | Réputation | Juridique | Réglementaire | Aiguë | Chronique |
| Automobile | LT | CT | CT | CT | CT | LT |
| Pétrole et Gaz | MT | LT | CT | MT | CT | LT |
| Immobilier | CT | MT | MT | MT | MT | LT |
| Télécoms | MT | MT | MT | MT | MT | MT |
| Consumers / retail | CT | CT | CT | MT | MT | MT |
| Regulated utilities | MT | CT | CT | CT | CT | LT |
| Power utilities | CT | CT | MT | CT | CT | LT |

Source : Ostrum, mars 2021

Echelle : Du moins matériel au plus matériel



2.1.2. ... ET LEURS IMPACTS SUR NOS ACTIVITÉS

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans nos investissements peuvent impacter nos activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent

devenir matériels pour les activités de gestion d'actifs d'Ostrum.

Risque financier

Les risques climatiques peuvent être à l'origine de problématiques dans nos différentes gestions. Par exemple, les fraudes peuvent entraîner une perte de valeur de l'obligation / action, ce qui impacte directement négativement la valeur de l'émetteur. Après un scandale, les obligations peuvent être fortement dépréciées, alors qu'elles étaient considérées comme très bien notées et sans risque de crédit.

Par ailleurs, le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Comme discuté plus haut, les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activités. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Les perturbations de production ou de vente engendrées par les risques physiques pourraient mener à une perte de valeur du titre et augmenter le risque financier pour Ostrum.

Par conséquent, Ostrum AM veille à surveiller les risques réglementaires, juridiques, physiques et liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum.

Si Ostrum cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, nous sommes aussi très attentifs aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business / offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Chez Ostrum, nous utilisons l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et / ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle nous permet d'améliorer notre vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Nous sommes convaincus que notre devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Risque de réputation

La réputation d'Ostrum peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si nous investissons dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes, ...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs.

2.1.3. ALIGNEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS À UN SCÉNARIO 1,5°C

La méthodologie du calcul de la température de nos portefeuilles et leurs alignements à des scénarios climatiques est développée en partie IV.

Ce travail fait notamment l'objet de dialogues avec nos clients. Sur certains mandats, nous faisons évoluer les portefeuilles pour obtenir meilleur alignement avec des scénarios climatiques de 2°C ou 1,5°C. Nous ne sommes

pas encore en mesure de fournir ces éléments sur l'ensemble de nos investissements.

Une avancée sur ce sujet fait d'ailleurs partie de notre feuille de route en 2021. Nous souhaitons aussi être transparents vis-à-vis de nos clients sur la méthodologie utilisée.

2.2. LES RISQUES CLIMATIQUES IDENTIFIÉS SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE ET LEURS IMPACTS

Au-delà de nos investissements, nous avons également identifié les risques climatiques sur notre périmètre (Ostrum AM). Ces risques sont identifiés dans la cartographie des risques opérationnels actuelle.

- **Risque de transition** : Risque opérationnel dû aux potentiels durcissement de la réglementation et pouvant provoquer des investissements plus ou moins importants : norme des bâtiments avec des coûts de rénovation qui pourrait devenir plus importants, flotte de véhicule, augmentation du prix du carbone pour les émissions directes d'Ostrum, augmentation du coût de l'eau.

- **Risque de réputation** : la marque peut être abîmée si les parties prenantes (actionnaires, clients, ONG, salariés, ...) considèrent qu'Ostrum AM n'est pas conforme avec ce qu'elles attendent en termes de gestion du risque climatique.

- **Risque physique** : Risque dû aux événements extrêmes, tels que les canicules, les inondations et montées des eaux fluviales, qui pourraient affecter les infrastructures ou générer des coûts supplémentaires.

PARTIE 3

GESTION DES RISQUES : IDENTIFICATION, ÉVALUATION ● ET GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Notre mission d'entreprise est de prolonger les engagements de nos clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. C'est pourquoi Ostrum AM s'est engagé sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans . Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Notre approche ESG et Climat est globale et nous agissons principalement à 3 niveaux ; l'intégration, l'engagement et l'exclusion :

- Les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques sont pris en compte dans notre évaluation des sociétés et les opportunités sont capturées dans notre scénario de croissance et dans notre analyse de la qualité et des risques.
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre engagement, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations
- Notre politique d'exclusion et de désinvestissement exclut les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux.

Notre conviction est que les sociétés prenant en compte les critères ESG, dont le climat, bénéficient sur la durée d'une croissance de leurs résultats supérieure aux concurrents qui ne le font pas et font peser un moindre risque au niveau du crédit.

Ainsi, fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, notre démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour d'initiatives spécifiques en faveur du climat déclinées au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeur ajoutée pour nos clients.

Notre philosophie d'investissement se décline sur les risques de durabilité (voir notre politique en matière de risques de durabilité : [voir notre politique en matière de risques de durabilité](#))

3.1. PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

Dans cette partie, nous présenterons les différents processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques pour tous nos fonds ouverts. Ces processus sont aussi disponibles pour nos clients pour nos fonds dédiés et les mandats.

Notre identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs avec des analyses sectorielles et des indicateurs / scores
- des émetteurs avec des analyses qualitative et de controverse et des indicateurs / scores

- des portefeuilles avec des analyse de portefeuilles et indicateurs associés

En plus de nos différents outils, indicateurs et alertes de nos fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre à nos différentes classes d'actifs. Elle passe notamment par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

3.1.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION PAR L'ANALYSE FONDAMENTALE INTERNE

AU SEIN DU FIXED INCOME

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux process d'investissement obligataires, par la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

... SUR LES ÉMETTEURS CRÉDIT

Le processus d'intégration ESG est basé sur notre conviction que les éléments matériels ESG, à l'image de n'importe quel autre élément matériel, peuvent avoir un impact sur le risque de crédit d'un émetteur et qu'ils peuvent, par conséquent, influencer sa notation fondamentale.

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement [qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme nos notations fondamentales].

Notre approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de nos analystes crédit : ils sont les mieux placés pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans nos rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse crédit.

À noter : dans notre univers d'investissement, un tiers des émetteurs « avoid » l'est pour des raisons de gouvernance. Cela démontre notre conviction concernant le rôle crucial des critères ESG dans l'évaluation du profil de risque futur d'une entreprise.

Le processus d'intégration crédit est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

▪ Approche « émetteur par émetteur »

Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'Analystes Crédit d'Ostrum Asset Management a poursuivi ses travaux pour formaliser et renforcer l'intégration des dimensions ESG au sein de l'analyse et de l'évaluation du risque crédit de chaque émetteur. Ainsi, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

L'appréciation de la matérialité des critères ESG relève de la responsabilité de chacun des analystes, qui s'appuie sur une multitude de sources sélectionnées collectivement par l'ensemble de la gestion d'Ostrum AM (tant qualitatives que quantitatives) et sur leur propre élément de recherche et de connaissance des enjeux ESG et des émetteurs. Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les inputs ESG est fondamentale pour évaluer la force / faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Un cadre d'analyse a été défini afin d'assurer l'homogénéité des travaux d'analyses et l'équité dans l'évaluation des émetteurs. Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes doivent ainsi garder à l'es-

prit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Nous avons, par exemple, identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liés à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine) ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles régulations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO2 en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux États-Unis et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

■ **Approche « Sectorielle »**

L'approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes a mobilisé l'ensemble des Analystes Crédit, permettant un déploiement de l'approche au sein de l'ensemble des équipes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et formaliser les enjeux ESG impactants spécifique à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Nous organisons régulièrement des workshops ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans notre démarche, étant donné que nous investissons aussi avec un horizon long terme et que nous veillons au futur des entreprises que nous finançons. Dans certains cas, nous savons que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela que nous avons identifiés des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure d'aujourd'hui ou bien à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, nous surveillons dès aujourd'hui leurs évolutions. Nous pensons que cela est un point clé et différenciant de notre recherche crédit propriétaire.

L'output de notre cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :

1. Entreprises de services public (Integrated Utilities),
2. Entreprises de service public réglementées (Regulated Utilities),
3. Automobile,
4. Énergie – Pétrole & Gaz,
5. Télécom,
6. Transports,

7. Metaux & Mines,
8. Bien d'équipement (Capital goods),
9. Chimie,
10. Banques,
11. Pharma,
12. Immobilier,
13. Media & Divertissement et
14. Consommation & vente au détail.

Ainsi, à partir de ces revues sectorielles, nous avons créé un guide de matérialité sectoriel. En plus de l'analyse de matérialité ESG par secteur, il comprend deux chapitres spécifiques sur les impacts matériels sur le climat et sur la biodiversité.

■ **ESG Materiality score**

Pour quantifier l'ensemble de cette méthodologie, Ostrum AM a lancé en 2019 une échelle d'évaluation du risque et des opportunités matérielles ESG : l'ESG Materiality score. En effet, afin d'améliorer la transparence et la comparabilité des risques et opportunités ESG d'un émetteur à un autre, l'équipe de recherche crédit a mis en place cette nouvelle échelle d'évaluation, accessible à tout le personnel d'investissement sur une plateforme interne. Ce score permet de suivre l'évolution de chaque émetteur. Cette évaluation est systématiquement accompagnée d'une analyse qualitative sur chaque dimension E, S et G, détaillée dans les rapports dédiés écrit par nos analystes, émetteur par émetteur.

Nous mesurons l'intensité des risques ESG en fonction de la pertinence des éléments ESG pour l'industrie ou la société elle-même. Si ces éléments ESG sont pertinents, nous mesurons leur matérialité sur le profil de risque de la société.

Nous classifions la matérialité ESG selon une échelle d'intensité détaillée ci-après :

- **ESG0** : éléments ESG « non pertinents » pour l'industrie ou la société
- **ESG1** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité faible sur le risque crédit de l'entreprise
- **ESG2** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité directe limitée, ou alors bien que les risques-opportunités ESG soient significatifs, la société arrive à bien les gérer, de sorte que la matérialité sur le risque de crédit reste limitée
- **ESG3** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, les éléments ESG sont un des facteurs clé du score fondamental de crédit, de manière indépendante ou en combinaison avec d'autres facteurs

Les informations ESG, incluant les évaluations ESG ainsi que les impacts, sont documentés dans notre outil CIGAL qui est accessible à l'ensemble du département de gestion.

| Mesure de matérialité ESG | Pertinence des éléments ESG pour le secteur ou l'entreprise | Matérialité des éléments ESG sur le profil de crédit de l'entreprise |
|---------------------------|---|--|
| ESG 0 | Pas pertinent | - |
| ESG 1 | Pertinent | Les éléments sont pertinents pour l'industrie ou la société, mais leur matérialité sur le crédit est faible. |
| ESG 2 | Pertinent | (i) Soit la matérialité directe est limitée, soit (ii) les risques-opportunités ESG sont importants ; mais la société les gère activement, ainsi la matérialité sur le crédit est limitée. |
| ESG 3 | Pertinent | Les éléments ESG peuvent être un facteur clé du score fondamental ou sont combinés à d'autres facteurs. |

Source : Ostrum, Mars 2021

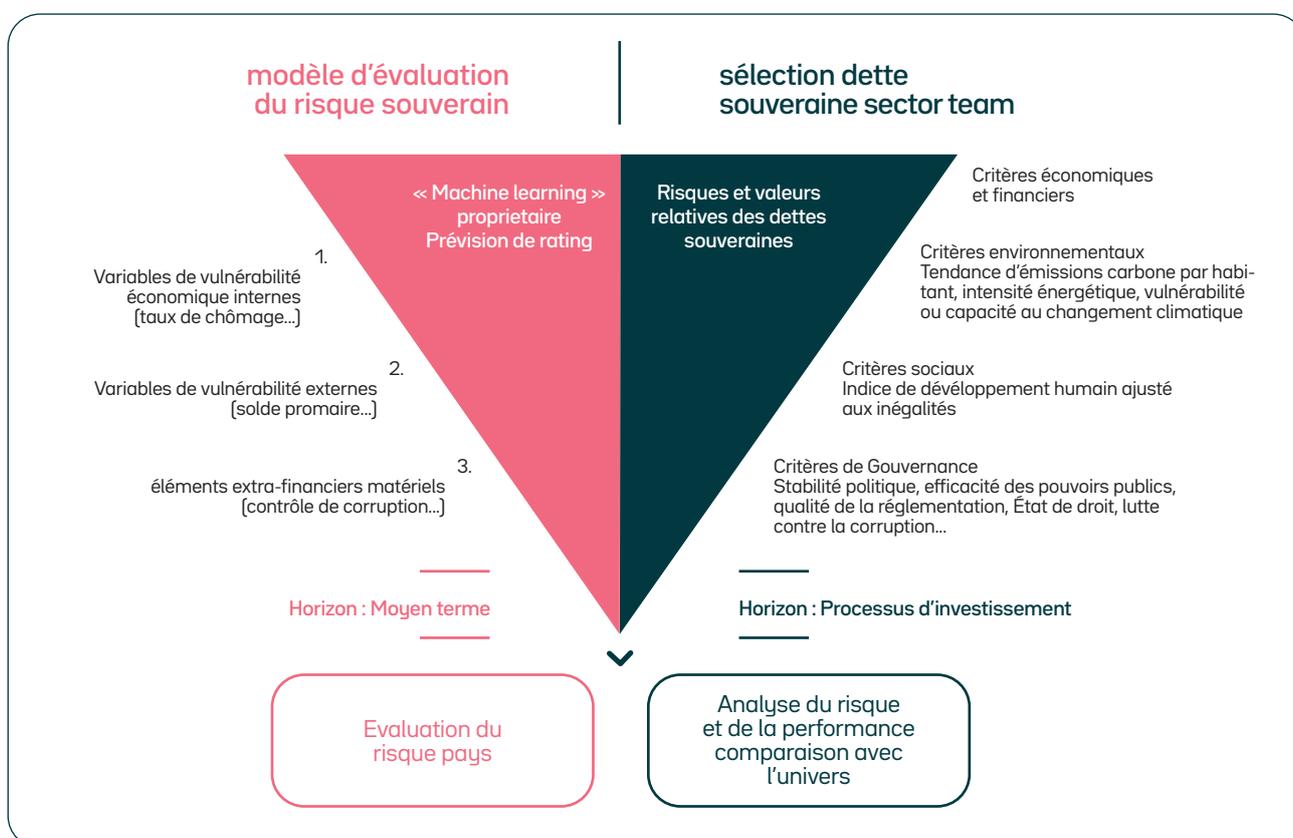
Ainsi, les éléments d'analyse ESG impactent systématiquement et naturellement l'évaluation qualitative et quantitative de la qualité du risque Crédit des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités.

... SUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET QUASI SOUVERAINS

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, les éléments ESG matériels sont systématiquement pris en compte dans le cadre de l'évaluation du risque des pays.

Cette évaluation se déroule en deux étapes : le modèle d'évaluation du Risque Souverain et la Sélection dette Souveraine (SDS) Sector team. Les deux méthodes sont présentées en détails dans la partie IV.

2 MÉTHODES D'ÉVALUATION COMBINÉES



▪ **Modèle d'Évaluation du Risque Souverain**

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire). Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation). Ce modèle novateur de type machine learning est une source d'information complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et est ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

▪ **Économie** : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tel que le solde primaire). Source : Standard & Poor's ;

▪ **Éléments ESG matériels** : variables ESG, tels que le contrôle de la corruption. Source : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

▪ **Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team**

Nos experts de l'investissement souverains ont une connaissance approfondies des des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads⁵ et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macroéconomiques, réglementaires et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

3.1.2. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION GRÂCE À NOS OUTILS ET INDICATEURS

INDICATEURS ET SCORES UTILISÉS

Les indicateurs et scores tels que l'empreinte carbone, l'intensité carbone, la température de portefeuille, l'alignement à des scénarios climatiques... font partie de l'identification et de l'évaluation des risques et opportunités. Ils sont présentés de manière détaillée dans la partie IV.

OUTILS UTILISÉS

C'est aussi le cas de nos différents outils construits dans ce but :

AU SEIN DE LA GESTION ACTION

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Les analystes / gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, mais les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises. L'évaluation de la qualité des fondamentaux économiques des sociétés, y compris les considérations ESG, est réalisée à partir de notre outil de recherche d'analyse fondamentale et qualitative « Quality Assessment ».

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Action cherche à se prémunir des risques. L'analyse ESG permet notamment d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Action d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises avec des potentiels de croissance.

À cela, s'ajoute notre outil propriétaire d'évaluation ESG (développé dans la partie 4).

ÉQUIPE STRATÉGIE ESG

En plus des analyses effectuées par nos analystes sur chaque entreprise, l'équipe Stratégie ESG exerce une veille continue de l'actualité ESG et climatique couvrant l'actualité des entreprises, mais aussi réglementaire. L'équipe informe les différentes gestions dans une newsletter et en discutant directement avec les gestions concernées.

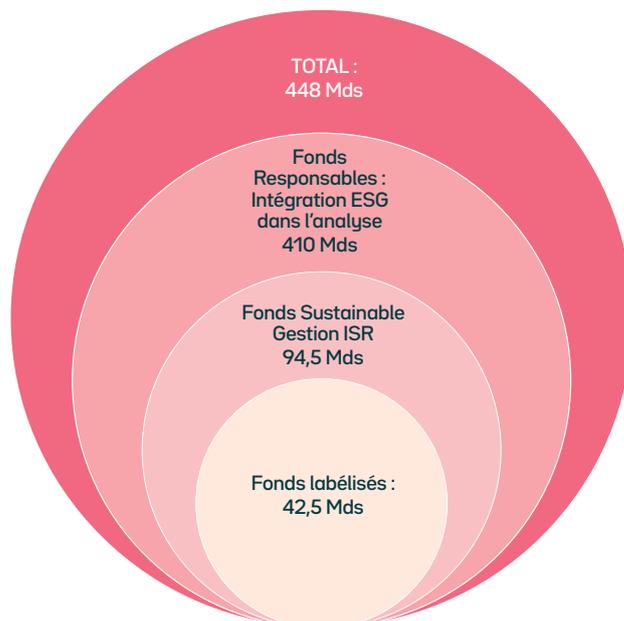
Par ailleurs, l'équipe reçoit régulièrement différentes alertes en provenance de nos analystes ou de nos gérants, et de nos fournisseurs de données (par exemple, des alertes sur des controverses majeures nous arrivent tous les quadrimestres de notre fournisseur de données et, de façon ponctuelle, de la gestion). Toutes ces alertes sont analysées dans des comités spécifiques développés dans la partie III.

- La méthodologie Great pour mesurer la responsabilité de nos investissements
- Notre notation ESG pour les titres d'Entreprise
- Notre notation ESG pour les Actions
- Notre notation ESG pour les titres d'État
- Notre modèle d'Évaluation du Risque Souverain
- Sélection Dette Souveraine" (SDS) Sector Team

L'intégralité de ces outils et indicateurs sont présentés de manière détaillée dans la partie IV.

[5] Différentiel ou écart qui existe entre deux indices ou deux taux

3.2. GESTION DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS



Source : Ostrum AM, 31/12/ 2020

Quelques chiffres clés de l'ESG, l'ISR et nos AUMs :

- **Fonds responsables** : 91,6 % de nos encours intègrent une analyse des critères ESG. Nous pratiquons, au niveau de l'analyse, l'intégration des éléments E, S et G systématiquement sur presque toutes nos classes d'actifs (hors Asset Backed Securities) ;
- **Fonds Sustainable** : 21,10 % de nos encours intègrent des guidelines ESG dans le processus de gestion ;
- **Fonds labélisés** : 9,50 % de nos encours correspondent à des fonds labélisés par des organismes indépendants de labellisation ;
- **Obligations vertes, sociales et durables⁶** : 3,32 % de nos encours correspondent à des green, social ou sustainable bonds.

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans notre évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés à travers notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont en pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques d'exclusion qui sont très exigeantes (charbon, par exemple, et à venir oil & gas...),

notre politique de gestion des controverses (Worst Offenders), l'intégration des critères ESG sur près de 100 % de nos encours, sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur, notre politique d'engagement globale qui s'appliquera à compter de 2021 à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour nos mandats et fonds dédiés, les clients ont le choix entre suivre notre politique ou appliquer des critères propres à leurs philosophies. Nous leur offrons d'ailleurs des offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Ces différents processus sont régulièrement actualisés, afin de tenir compte des évolutions permanentes.

Dans nos fonds ouverts, la gestion des risques ESG et climatiques s'articule autour de 6 piliers :

- Pilier 1 : Différentes approches de gestion des risques selon les classes d'actifs ;
- Pilier 2 : Politiques sectorielles et d'exclusion ;
- Pilier 3 : Politique de gestion des controverses ;
- Pilier 4 : Politique d'engagement et de vote ;
- Pilier 5 : Stratégie de financement d'une économie à bas carbone ;
- Pilier 6 : Processus d'investissement ISR.

(6) Titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique, etc. ou des projets sociaux et sociétaux.

3.2.1. PILIER 1 : DIFFÉRENTES APPROCHES DE GESTION DES RISQUES SELON LES CLASSES D'ACTIFS

AU SEIN DE LA GESTION FIXED INCOME

... SUR LES ÉMETTEURS CRÉDIT

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit de par nos politiques d'exclusions et de gestions de controverses (voir paragraphes suivants).

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum AM.

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un ESG materiality score de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être une composante clé du score fondamental, ou alors quand ils sont combinés avec d'autres éléments [cf. partie 3.1.a].

Par ailleurs, plusieurs fonds monétaires ayant obtenu le Label ISR pratiquent le « best in class » comme méthodologie de gestion. Selon les critères du label, ils excluent 20 % des émetteurs les moins bien notés sur un plan extra-financier de leur univers d'investissement. Au sein de chaque secteur, ils sélectionnent les émetteurs les mieux notés en terme d'ESG.

... SUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET QUASI SOUVERAINS

Nos gérants de portefeuilles prennent des décisions éclairées en utilisant les résultats de l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes : le modèle d'évaluation du Risque Souverain et la Sélection dette Souveraine (SDS) Sector team. Les deux méthodes sont présentées en détail dans la partie 3.1.1.

Les éléments ESG matériels sont directement intégrés à la construction des portefeuilles à travers l'évaluation du risque des pays. Même si les résultats ne s'imposent pas systématiquement, le modèle permet aux gérants d'identifier les risques importants et de prendre leurs décisions d'investissement.

AU SEIN DE LA GESTION ACTION

▪ Sélection des entreprises grâce à l'analyse ESG

L'équipe de gestion Actions d'Ostrum AM cherche à investir dans des entreprises de qualité et de croissance à prix raisonnable sur la base d'une analyse

établie lors des rencontres avec le management des entreprises.

La croissance est un prérequis, car sans croissance des résultats, la performance d'une action ne peut être durable.

Par qualité, nous entendons la qualité de la franchise (business model unique, prévisible et peu cyclique, solidité du modèle économique – intensité concurrentielle, avantages compétitifs, parts de marché, innovation –), la qualité du management (vision, track record, implication, capacité à allouer le capital de manière adéquate, expérience) et la solidité bilantielle (dette, covenants, hors bilan).

Les éléments ESG viennent naturellement enrichir et compléter notre évaluation de la qualité. En effet, les risques environnementaux liés aux produits et services d'une entreprise peuvent être considérés comme un passif venant fragiliser le bilan et les risques sociaux sont pour nous un signal fort de fragilisation de la franchise. Enfin, gouvernance et management sont naturellement liés. Les dimensions ESG interviennent donc dans la construction de portefeuille au même titre que la qualité, le potentiel d'appréciation et la croissance agrégée du portefeuille.

Ainsi, une entreprise ayant des lacunes ESG ou présentant des risques ESG, ne sera pas choisie par nos gérants. L'équipe souhaite à tout prix éviter les accidents. C'est d'autant plus important, compte tenu de la taille de nos fonds, mais aussi pour éviter le risque de provision. Pour satisfaire nos clients, nous veillons à prendre des décisions éclairées et à utiliser toutes les informations disponibles, y compris ESG. En revanche, une entreprise présentant de fortes opportunités ESG sera étudiée avec attention.

Ainsi, les éléments ESG sont totalement et systématiquement intégrés à notre processus de sélection de valeurs. Plus particulièrement, lors de notre évaluation des fondamentaux économiques des sociétés où les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance sont analysés en profondeur, et sont catégorisés en opportunités ou en menaces actuelles et / ou futures.

L'évaluation de la qualité des fondamentaux économiques des sociétés est réalisée à partir de notre outil de recherche « Quality Assessment ». Cet outil d'analyse fondamentale et qualitative nous permet de filtrer notre univers d'investissement, donc d'exclure les sociétés dont le profil ESG peut ou pourrait menacer à terme la pérennité du business model étudié. Cet outil nous permet aussi d'identifier clairement les sociétés sur lesquelles nous devons être vigilants et vérifier les points d'amélioration qui sont mis en œuvre. Enfin, cet outil nous permet de sélectionner et de privilégier dans notre gestion, les sociétés dont le profil ESG représente une opportunité structurelle de développement additionnel.

▪ Qualité ESG de portefeuille à la demande de nos clients

Les considérations ESG sont donc très présentes dans le choix des titres.

De surcroît, à la demande de nos clients sur certains mandats (ayant des contraintes ISR explicite et contraignantes), nous veillons à garantir une qualité ESG élevée du portefeuille. Cette dernière se traduit, par exemple, par un score ESG (issu de Great depuis 2021) de portefeuille significativement au-dessus de celui de l'indice de référence. Une qualité minimum ESG est également exigée sur certains portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement.

Enfin, certains portefeuilles actions ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de por-

tefeuille meilleur que le score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus, dans le référentiel du label ISR français.

■ ESG dans le modèle de valorisation

En 2020, l'analyste-gérant tient compte des évaluations de qualité et d'ESG qu'il a faites dans son modèle de valorisation. L'analyste-gérant va ainsi modifier le taux d'actualisation de son modèle en appliquant une prime de risque qualité ou ESG en fonction du niveau de qualité et d'ESG de l'entreprise analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.

3.2.2. PILIER 2 : POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

En plus de ses politiques d'exclusion relatives à l'armement controversé et aux états interdits appliqués à tous nos fonds, Ostrum AM s'est dotée de politiques d'exclusions exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il y va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons défini des politiques d'exclusion que nous appliquons en premier lieu, qui permettent de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Nos politiques d'exclusion du charbon et du tabac, ainsi que la politique relative aux Worst Offenders sont appliquées à tous nos fonds ouverts, ainsi que les mandats et fonds dédiés, sauf indication contraire des clients. Nous engageons fortement nos clients à suivre nos politiques, à travers, notamment, le dialogue, le vote et l'engagement. Nous sommes aussi à même de proposer des exclusions spécifiques pour nos clients, selon leurs demandes et recommandations.

CHARBON

En 2020, nous avons une nouvelle fois renforcé notre politique charbon.

A partir du 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises :

- qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 pour les investissements, et avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées ;
- qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. Les entreprises qui n'auraient pas déjà de plan de sortie dès 2020 seront averties de ce délai par le biais de la politique d'engagement individuel d'Ostrum Asset Management. Nous veillerons à nous assurer de la crédibilité de ces plans de sortie et de leur financement.

L'arrêt des investissements sur ce critère se fera à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché. Cet élément est donc un axe d'engagement et de dialogue fort qu'Ostrum Asset Management entend mener avec les entreprises.

Pour rappel, Ostrum Asset Management n'investit plus depuis juin 2019 (avec un désinvestissement définitif d'ici juin 2021) dans les entreprises qui tirent plus de 25 % de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top removal - MTR).

Les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés sur l'un des critères précédents sont exclus à partir du 1^{er} janvier 2021 s'ils dépassent les seuils de 20 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique et de 10 GW de capacité installée. De même, Ostrum n'investit plus dans les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production d'énergie générée par le charbon. Ces trois derniers seuils correspondent aux seuils de la GCEL 2019. De la même manière, les désinvestissements du capital des entreprises concernées se fera dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

L'ensemble des seuils d'exclusion seront par ailleurs revus d'ici fin 2021.

Au plus tard, Ostrum Asset Management désinvestira tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030, pour l'OCDE, et de 2040, pour les pays hors OCDE sans exception possible.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez la consulter sur notre [site internet](#).

TABAC

Dans le cadre de sa réflexion continue pour la définition d'un univers d'investissement responsable, Os-

trum AM a mis en œuvre une politique d'exclusion sur le tabac en 2018. Ostrum s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

En effet, en raison de son empreinte carbone élevée, de son rôle dans la déforestation ainsi que dans l'épuisement des ressources en eau et en énergie fossile et des déchets produits, le secteur du tabac contribue significativement au changement climatique.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez la consulter sur notre [site internet](#).

3.2.3. PILIER 3 : POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

MONITORING QUOTIDIEN DES CONTROVERSES

Ostrum AM assure une veille constante des controverses, grâce à sa recherche interne propriétaire et les informations de ses providers spécialisés :

En interne, la Recherche (une vingtaine d'analystes et de gérants analystes Crédit et Action) surveille de près les émetteurs et anticipe le plus souvent les controverses sévères avant qu'elles ne deviennent très matérielles. Ils communiquent quotidiennement avec les gérants, lors du Morning Meeting, ainsi que dans les comités dédiés (revue sectorielles, par exemple) ou des monographies par émetteur.

ALERTES AUX CONTROVERSES

D'autre part, Ostrum AM a développé un outil interne pour remonter les alertes de controverses sévères signalées par nos providers sur le périmètre de nos investissements, pour alerter la Gestion en temps réel, de manière à ne pas manquer une controverse qui aurait peut-être échappé à l'analyste par sa soudaineté (un accident environnemental majeur, par exemple, mettant en lumière une faille dans la gestion des risques d'un émetteur qui n'aurait pas été porté à la connaissance du marché).

De cette manière nous suivons les controverses – y compris environnementales – de très près, et sommes

3.2.4. PILIER 4 : POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Ostrum AM a placé l'Engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.

Ostrum AM suit une politique d'engagement et de vote qui s'articule autour de quatre principes :

- Une politique de vote active et responsable ;
- Un dialogue constant avec les émetteurs à travers des engagements individuels et un projet d'engagement communs au sein des différentes gestions ;
- Des initiatives d'engagement collaboratif ;
- Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG, développés dans la partie gouvernance.

AUTRES

À noter : à ce jour d'autres politiques d'exclusion existent chez Ostrum. Il s'agit de nos politiques d'armement controversé et d'états interdits. Pour plus d'informations, veuillez les consulter sur notre [site internet](#).

EN DÉVELOPPEMENT

La mise à jour de notre politique charbon a été la priorité pour l'année 2020. Pour aller plus loin et continuer à renforcer notre stratégie climatique, nous avons décidé de travailler, dès 2021, sur d'autres secteurs très polluants, notamment le pétrole et gaz.

en mesure d'évaluer leur matérialité sur les risques d'un émetteur donné.

POLITIQUE WORST OFFENDERS

Ostrum AM s'engage à exclure tout instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires, mais aussi à la préservation de l'environnement.

De cette façon, nous ne capturons pas seulement dans notre politique de controverses celles qui ont une matérialité avérée, mais aussi celles qui sont du domaine de l'éthique.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez la consulter sur notre site internet.

Pour sa mise en œuvre, vous pouvez vous référer à la partie I "Comité et groupe de travail Worst Offenders".

Quelques chiffres clés :

- 7 nouveaux engagements collaboratifs en 2020 ;
- 1 400 réunions et contacts avec les entreprises dont :
 - plus de 600 rencontres et participations aux conférences Investisseurs en 2020 avec les émetteurs du Fixed Income.

Une politique de vote active et responsable

Le vote se fait au sein de la gestion actions.

Ostrum AM applique une politique de vote rigoureuse et exigeante dans l'exercice de ses droits de vote aux

assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

Ostrum met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum AM considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum AM exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

Dès 1998, Ostrum AM a élaboré « une politique de vote » qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité. Selon l'OCDE, la gouvernance est « un des principaux facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la croissance économiques et de renforcement de la confiance des investisseurs ».

Pour plus d'informations sur cette politique de vote veuillez la consulter sur notre [site internet](#).

Exercé dans le cadre de l'exercice des droits de vote et des activités de recherche ESG, le dialogue mené auprès des entreprises investies repose sur une analyse détaillée des pratiques de l'entreprise focalisée sur ses enjeux sectoriels clés et tenant compte des leviers d'amélioration possibles. Ostrum Asset Management exerce ses droits de vote en assemblée générale sur un large univers et selon une politique de vote exigeante et adresse les enjeux environnementaux et sociaux, en complément des enjeux de gouvernance.

L'année 2020 est une année de transition puisqu'il y a eu rapprochement des activités de gestion taux et assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management au 31/10/2020. Ainsi, les portefeuilles couvrant l'univers des actions assurantielles de LBPAM (La Banque Postale AM) ont rejoint ceux d'Ostrum AM.

Parallèlement, les portefeuilles de gestion hors actions assurantielles d'Ostrum AM ont rejoint ceux d'un affilié de Natixis.

Ostrum a donc émis un rapport sur l'exercice des droits de vote couvrant 2 périmètres : l'un concernera les droits de vote répondant à la politique de vote d'Ostrum, tandis que l'autre portera sur les droits de vote appliqués selon la politique de vote de LBPAM.

Quelques chiffres clés sur l'exercice des droits de vote couvert par la politique de vote d'Ostrum AM

- 100 % de participation aux assemblées générales
- Sur ces 1 865 résolutions :
 - Ostrum a approuvé 1 679 résolutions, soit 91 % ;
 - Ostrum a désapprouvé 162 résolutions, soit 9 % ;

- Ostrum s'est abstenue sur 9 résolutions, soit 0 %.

Quelques chiffres clés sur l'exercice des droits de vote couvert par la politique de vote de La Banque Postale AM

- 1 570 résolutions dont :
 - 325 votes en désaccord (opposition ou abstention)
 - 1 245 résolutions approuvées

Engagement individuel

Ostrum AM entretient un dialogue constant avec les émetteurs, afin de comprendre leurs pratiques. De même, cela permet de recueillir les informations nécessaires pour établir si la société présente les niveaux de qualité, de croissance et de bonnes pratiques ESG requises pour être retenue comme éligible dans les portefeuilles d'Ostrum AM et, dans le cas contraire pour être accompagnée afin d'améliorer ses critères.

Au niveau de l'engagement actionnarial, Ostrum AM prend très au sérieux son rôle en tant qu'actionnaire actif et impliqué et, à ce titre, se doit d'établir un dialogue constructif avec ses sociétés en portefeuille. Ses équipes internes entrent fréquemment en contact avec ces dernières, afin de les encourager à adopter les meilleures pratiques ESG. Ce dialogue est fondé sur une analyse soutenue de l'Investissement Responsable qui scrute les pratiques des sociétés, repère leurs principaux enjeux sectoriels et identifie des points d'amélioration possibles. Ce processus inclut en particulier une évaluation des pratiques ESG des émetteurs en amont des assemblées générales où seront exercés les droits de vote.

L'objectif est d'attirer l'attention de chaque émetteur sur les risques ESG qu'il aurait négligés ou sous-estimés et de partager certaines bonnes pratiques ESG avec l'entreprise. Les domaines d'amélioration recensés et les résultats précis éventuellement attendus sont dûment communiqués à l'entreprise, soit verbalement, soit par écrit, afin de l'encourager à progresser. Tout changement fait l'objet d'un suivi dans le temps, afin que l'amélioration de l'émetteur puisse être mesurée, et son évaluation en fonction des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) corrigée en conséquence.

L'engagement avec les émetteurs fait également partie de notre processus d'investissement au Fixed Income et nous échangeons sur toutes les problématiques ESG matérielles, quel que soit le type d'émetteur.

Dans le cadre de notre analyse préalable (« due diligence »), les équipes de Gestion d'Ostrum AM tiennent environ 1 400 réunions ou conférences téléphoniques par an avec les émetteurs d'obligations (Fixed Income). Ce dialogue peut être engagé, soit avant l'investissement, soit lorsque le titre est déjà détenu en portefeuille dans le cadre du suivi des investissements. L'objectif est d'anticiper les risques ESG, dont les risques climat, mais peut parfois venir en réaction à des problèmes qui ont déjà affecté l'émetteur (controverse spécifique). Les résultats sont systématiquement partagés avec les équipes d'investissement.

Projet de définition des thématiques d'engagement d'Ostrum AM

En 2020, nous avons travaillé sur un projet de définition des thématiques et axes d'engagement transverses aux gestions Actions et Fixed Income.

Les thématiques d'engagement que nous avons identifiées sont les suivantes :

1. participer à l'atténuation & s'adapter au changement climatique ;
2. limiter l'impact sur l'écosystème environnemental ;
3. valoriser le capital humain ;
4. renforcer les relations avec les parties prenantes ;
5. garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données ;
6. assurer l'éthique des affaires ;
7. équilibrer les pouvoirs et les rémunérations ;
8. améliorer la transparence des données.

Le changement climatique est évidemment une de nos thématiques phares. Le changement climatique est devenu l'un des défis les plus critiques auxquels nos sociétés sont confrontées dans les décennies à venir, exigeant une refonte profonde de nos économies et de tous les secteurs.

Pour notre thématique d'engagement sur le changement climatique, nous avons identifié plusieurs axes :

▪ **Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**

Les entreprises doivent aujourd'hui faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone. La gestion du carbone devient un problème clé que la direction doit aborder d'un point de vue stratégique et opérationnel. Les secteurs de l'énergie et des transports sont au premier plan de ce débat.

▪ **Axe 2 : Gérer les risques physiques et de transition**

Les entreprises sont confrontées à la fois aux risques de transition – résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone – et aux risques physiques – résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques controversées au niveau d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises et à engager le dialogue pour demander plus de transparence et, le cas échéant, l'évolution des pratiques.

Afin de renforcer la capacité d'influence des investisseurs responsables, l'engagement est mené avec d'autres investisseurs, dans le but d'inciter les émetteurs à apporter des changements précis et mesurables dans un délai déterminé. L'engagement peut également être mené au niveau des associations sectorielles et / ou des politiques publiques.

Ostrum Asset Management s'engage depuis plusieurs années dans des actions collectives, afin de sensibiliser les émetteurs, les pouvoirs publics et les régulateurs à l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Au cours de l'année 2019, Ostrum AM a choisi de contribuer aux actions qui visent les 10 principes de l'ONU, à celles contribuant aux Accords de Paris et à la déclaration de la place financière de juillet 2019 pour une économie moins carbonée.

Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum AM prend position en priorité sur les actions qui visent les Objectifs de Développement durable 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 13 (climat), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

Depuis plusieurs années, Ostrum soutient les engagements suivants :

- Antibiotics Overuse In livestock (FAIRR Antibiotics in Livestock Supply Chain) – FAIRR Network (depuis 2016) ;
- Arctic Drilling in Wildlife Sanctuary – Organisation Waxman Strategies and Sierra Club (depuis 2017) ;
- Climate 100 (+ 50) – Organisation IGCC-Ceres (depuis 2018) ;
- Corporate Tax practices – Plateforme PRI (depuis 2017) ;
- Investor Decarbonisation Initiative – Organisation Share Action (depuis 2017) ;
- Investor Initiative on Sustainable Forest (Cattle and Soy) – Organisations Ceres & PRI (depuis 2018) ;
- Support for the Cerrado Manifesto and the Cerrado Working Group (depuis 2018) ;
- Water Risk in the Agricultural Supply Chains – Plateforme PRI (depuis 2018).

En 2019, nous avons renforcé nos engagements en soutenant les initiatives suivantes :

- WDI – Workforce Disclosure Initiative – phase II – Organisation Share Action ;
- Investor Statement on Methane Emissions in Oil & Gas – Organisation IIGCC ;
- Gender Equality in the workplace – Organisation Mirova ;
- Tobacco Free Finance Pledge – Organisation Tobacco Free Portfolios ;
- Deforestation and forest fires in the Amazon – Organisation Ceres ;
- The Institutional Investors Group on Climate Change ;
- Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies.

En 2020, en plus des initiatives des années précédentes et toujours en cours, Ostrum AM a signé plusieurs nouveaux engagements, notamment climatiques :

- **Engagement des investisseurs mondiaux en matière d’approvisionnement en viande – Phase II (initiative de FAIRR et CERES)** : Lors de la phase 1 (terminée en 2019), les investisseurs ont été encouragés par la réactivité des entreprises, leur reconnaissance croissante des risques liés au climat et à l’eau dans les chaînes d’approvisionnement en viande et en produits laitiers, et par des efforts significatifs pour atténuer ces risques. Toutefois, des lacunes notables persistent dans les stratégies de gestion des risques du secteur, notamment en ce qui concerne l’évaluation de la résilience de la chaîne d’approvisionnement à divers scénarios de réchauffement et l’établissement d’objectifs quantitatifs limités dans le temps pour les émissions de la chaîne d’approvisionnement, l’utilisation et la pollution de l’eau. Dans la deuxième phase de cet engagement collaboratif, les investisseurs ont l’occasion de faire progresser les dialogues, au-delà d’une discussion contextuelle, vers des questions plus spécifiques et de pouvoir demander aux entreprises de s’engager à atteindre les objectifs intermédiaires clés définis au cours de la phase I de la mission comme la fixation des objectifs
- **Déclaration d’investisseur pour le besoin de mesures d’impact lié la biodiversité (initiative de Mirova, affilié du Groupe Natixis)** : Partant du principe que la biosphère de la terre est un bien commun, qui subit des pressions croissantes, limitant sa capacité à fournir des services écosystémiques durables, nous reconnaissons, en tant qu’investisseurs, la nécessité de protéger la biodiversité. Pour ce faire, le secteur financier s’intéresse de plus en plus à l’intégration des questions environnementales dans les processus d’investissement. Cependant, nous n’avons pas les outils nécessaires pour mesurer ces impacts avec précision et constance, bien que nous reconnaissons qu’un large éventail d’industries a un impact direct sur la biodiversité. Nous avons besoin de meilleurs outils pour mesurer et réduire l’impact physique des investissements sur les écosystèmes. Par conséquent, nous souhaitons exprimer publiquement ce besoin de d’avoir des mesures d’impacts liés à la biodiversité qui respecteraient 6 principes portant sur la méthodologie et la collecte des données.
- **Déclaration des investisseurs sur la réponse face au coronavirus (initiative d’ICCR et de Domini Impact Investment)** : la viabilité à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons est inextricablement liée au bien-être de leurs parties prenantes. Pour faire face à cette menace sans précédent, nous avons exhorté le milieu des affaires à prendre les mesures qui s’imposent, telles que la priorisation de la santé et de la sécurité, le maintien de l’emploi, le maintien des relations avec les fournisseurs et les clients, ou encore la responsabilité financière éthiques.
- **Lettre ouverte aux investisseurs à l’intention des dirigeants de l’UE sur une reprise durable à la suite de la COVID-19 (initiative de l’Investor Agenda)** : La déclaration exprime un solide soutien à l’égard de la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans la formulation des programmes de relance économique. Il est essentiel que les risques économiques et financiers liés au climat, ainsi que les énormes possibilités d’investissement offertes par la transition mondiale vers une économie « net-zero emission », soient placés au cœur des décisions. Les recommandations pour un rétablissement durable sont : donner la priorité aux secours humains et à la création d’emplois, maintenir l’Accord de Paris, veiller à ce que le soutien gouvernemental de la COVID-19 aborde les risques climatiques, donner la priorité à la résilience climatique et aux solutions économiques à émissions nettes nulles et intégrer la participation des investisseurs à la planification du redressement.
- **Traçabilité des fournisseurs indirects dans la chaîne d’approvisionnement du bétail brésilienne (initiative de l’IISF, les PRI, le CERES)** : Cet engagement vise à lutter contre la déforestation dans la forêt amazonienne. En particulier, il engage les entreprises brésiliennes de transformation de la viande à être beaucoup plus vigilantes et exigeantes envers leurs fournisseurs et leur chaîne d’approvisionnement (y compris le bétail) et leur rôle dans la déforestation (illégal et légal). Cet engagement prend la forme d’une lettre adressée directement à 3 entreprises : Marfrig, Minerva et DST.
- **Campagne pour le Sciences Based Target (initié par le CDP)** : Cette campagne de mobilisation des SBT vise à permettre aux investisseurs d’encourager des entreprises plus ambitieuses en leur demandant spécifiquement de se fixer des objectifs fondés sur la science (SBT). Cette campagne cible les entreprises les plus sensibles au climat sur le marché mondial des investissements. L’échantillon à impact élevé du CDP a été filtré pour assurer un impact et une pertinence maximum, tant du point de vue du climat que de l’investissement. Les entreprises contactées dans le cadre de cette campagne recevront des liens utiles vers des ressources et sont priées de communiquer avec le bureau local du CDP pour obtenir de l’aide pour démarrer ou prendre les dernières mesures pour établir leurs SBT.
- **Le 30% Club Investor Group** : Ostrum AM fait partie des six sociétés de gestion d’actifs membres de ce groupe. Initié par AXA IM, cette initiative a pour objectif de promouvoir une meilleure mixité au sein des équipes de direction du SBF 120 et vise une augmentation de la représentation des femmes dans les équipes de direction pour atteindre au moins 30 % d’ici 2025.

3.2.5. PILIER 5 : NOTRE STRATÉGIE DE FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION CARBONE

RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS

En 2020, Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (sustainable, green, social & sustainability-link bonds).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum AM⁷, les encours de GSS⁸ bonds atteignent 14,9 Mds € à fin 2020 à travers 405 émissions :

- 305 green bonds (11,6 Mds €)
- 47 sustainability bonds (1,9 Mds €)
- 43 social bonds (1,4 Mds €)

78 % de l'exposition en GSS bonds est constituée par des green bonds, 12,5 % pour les sustainability bonds et 9,5 % pour les social bonds.

Ostrum AM s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables. Compte tenu du caractère autolabélisé du marché des green bonds, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de green washing et suivre d'éventuelles controverses. Le processus d'analyse extra-financière des green bonds d'Ostrum AM repose sur une méthodologie de scoring propriétaire présentant deux axes :

- l'appréciation de la stratégie environnementale / climat de l'émetteur et la façon dont l'émission du green bond s'y inscrit, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- l'évaluation la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des

fonds levés, de niveau de matérialité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée grâce à une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que nous leur octroyons. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des green bonds par Ostrum AM.

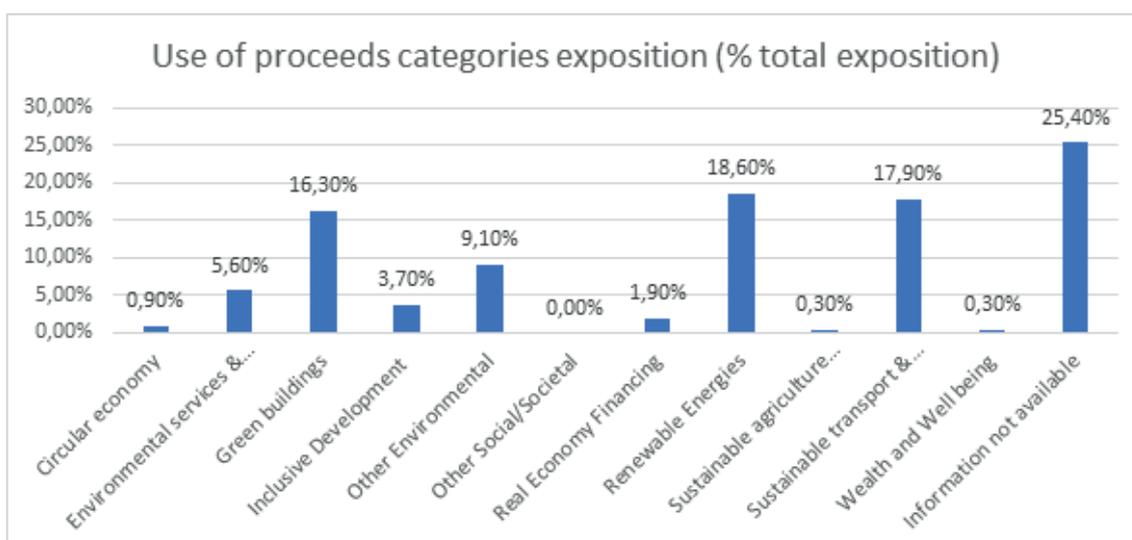
Une notation peut avoir 3 statuts :

- « pre-scoring » pour les émissions dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi au minimum annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

Les projets éligibles, vers lesquels sont fléchés les fonds levés dans le cadre d'une émission de green bond, font l'objet d'un mapping sur nos Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables, ainsi que sur le référentiel du label GEENFIN.

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de bâtiments verts et de transports et mobilités durables. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source: Ostrum AM, Mars 2021

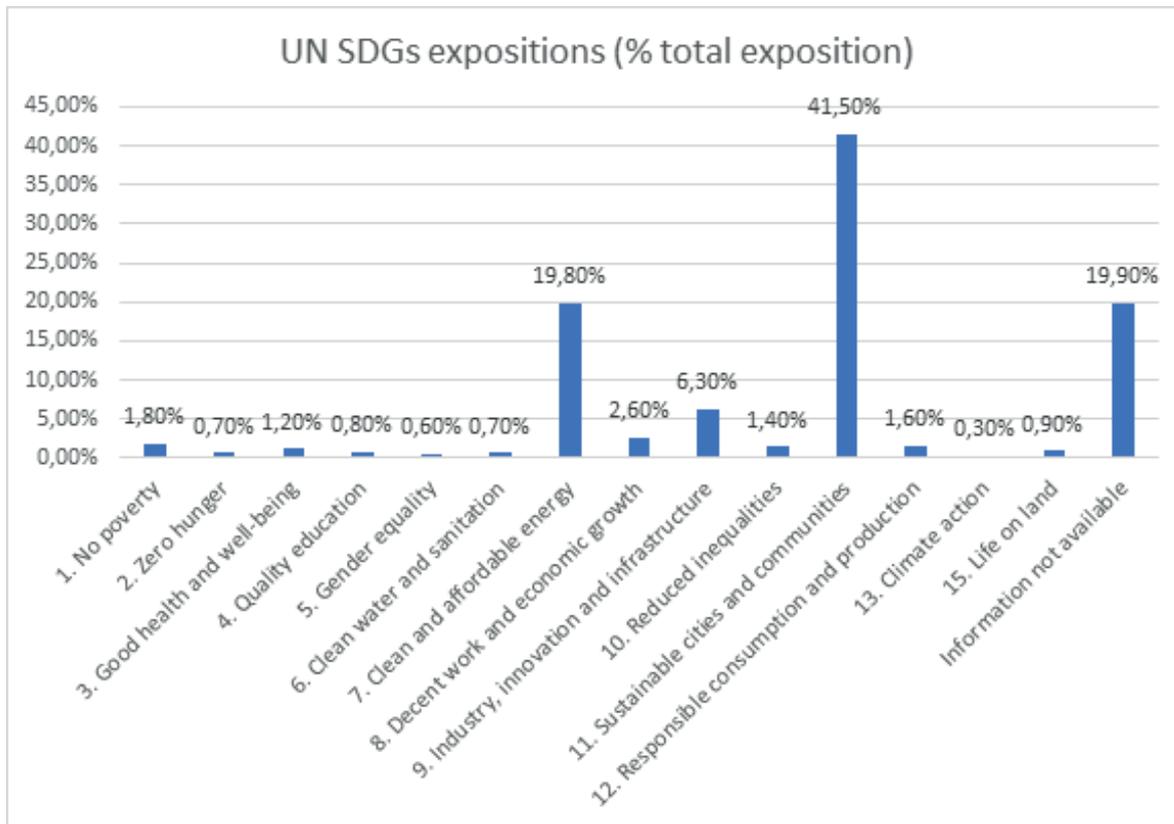
[7] Périmètre Old LBPAM (en date du 31/12/2020) et Old Ostrum (en date du 17/02/2021) : Le 31 octobre 2020, Natixis et La Banque Postale ont rattaché leurs activités de gestion taux et assurantielle respectives au sein d'Ostrum Asset Management (Ostrum AM ou Ostrum). Ainsi, les portefeuilles couvrant l'univers des actions assurantielles de LBPAM (La Banque Postale AM) ont rejoint ceux d'Ostrum AM. Parallèlement, les portefeuilles de gestion hors actions assurantielles d'Ostrum AM ont rejoint ceux d'un affilié de Natixis.

[8] Green, social & sustainability bonds

Le financement de ces GSS bonds nous permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable de l'ONU, et notamment ODD11 – Sustainable cities and communities –, ODD1 – Clean and

affordable energy – et ODD9 – Industry, innovation and infrastructure.

Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source: Ostrum AM, Mars 2021

RENFORCEMENT DE NOTRE POLITIQUE DE LABELLISATIONS ISR

Nous renforçons aussi notre politique de labellisations ISR.

En effet, nous nous sommes fixés pour objectif que 98 % des encours de nos fonds ouverts obtiennent le Label ISR d'ici 2022.

Les fonds qui obtiennent le label ISR doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO2) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity) qui est la moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

Les fonds labellisés ISR couvrent des secteurs d'activités très variés et visent essentiellement à la qualité ESG du portefeuille et à la transparence du process. On peut choisir de soutenir plus particulièrement un secteur ou une thématique, tels que les énergies renouvelables, la transition juste ou la lutte contre le réchauffement climatique.

Au 31 décembre 2020, nous avons obtenu le Label ISR pour 25 de nos fonds ouverts, soit 42,5 Mds € (9 % des actifs totaux sous gestion).

Nous poursuivons activement cette démarche sur les fonds ouverts et nous envisageons aussi de labelliser des mandats et fonds dédiés, à la demande de nos investisseurs.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Au cours de l'année 2020, Ostrum AM a décidé de prioriser 4 des 17 Objectifs de Développement Durable (les ODD 7, 13, 14, 15) qui abordent les thématiques climatiques.

▪ ODD 7 & 13



Sur ces deux objectifs, nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique avec de nombreuses actions, telles que le renforcement de notre politique d'exclusion sur le charbon, la prise en compte plus stricte des critères ESG dans l'analyse extra-financière, ou encore de reportings carbone dédiés.

Deux axes de la politique d'engagement seront également dédiés à ces deux objectifs :

- **Axe 1** : réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- **Axe 2** : gérer les risques physiques et de transition.

Enfin, à travers nos engagements collaboratifs, nous contribuons également à ces ODD :

- « Investor Statement on Methane Emissions in Oil & Gas » et
- « Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies ».

▪ Autres ODD

Nous apportons également notre soutien à d'autres ODD qui ne sont pas spécifiques au climat. Il s'agit des ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (égalités réduites), 16 (paix, justice et institutions efficaces). Ces thématiques seront pour la plupart traitées au niveau de l'analyse ESG et de l'engagement.

3.2.6. PILIER 6 : PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ISR

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction de nos clients est naturellement une préoccupation de chacun d'entre nous au quotidien. Mais en tant que leader sur notre marché et en acteur clé de la gestion responsable, nous avons d'autant plus à cœur d'offrir à nos clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous mobilisons pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, en cela qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de nos produits et in fine à celle de nos clients.

En complément, et parce que chacun de nos clients est unique, nous sommes en capacité d'offrir des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit notre activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur nos univers d'investissement et la construction de nos

▪ ODD 14 & 15



Ces deux objectifs se matérialisent à travers nos investissements plus orientés sur des entreprises qui elles-mêmes se fixent ces objectifs et vont dans le sens du respect de la vie terrestre et aquatique ; élément pris en compte dans l'analyse des critères E, S et G des émetteurs.

Deux axes de la politique d'engagement seront également dédiés à ces deux objectifs :

- **Axe 3** : gérer les ressources ;
- **Axe 4** : préserver la santé et la biodiversité.

Nos politiques d'exclusion exigeantes nous permettent également de contribuer à ces ODD sur les changements climatiques et la biodiversité : notre politique d'exclusion du charbon et celle relative à l'exclusion du tabac. Enfin, notre politique de gestion des controverses « Worst Offenders » nous permet également de limiter les risques sur ces objectifs.

portefeuilles a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de nos clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, nous offrons à nos clients des produits ISR spécifiques et coconstruisons avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur approximativement un quart de ses encours sous gestion :

- **des stratégies best-in-class**, positive screening ou best-in-universe sont déployées sur certains de nos fonds ouverts (qui ont vocation à être labélisés) ;
- **des stratégies sur mesure** sont coconstruites avec nos clients pour leurs fonds dédiés ou leurs mandats, afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG.

Les stratégies sont adaptées aux besoins de nos clients :



Best-in-class et Positive screening

Exclure les émetteurs qui présentent un fort profil de risque ESG et favoriser les émetteurs les mieux évalués



Best-in-Universe

Privilégier les émetteurs les plus performants d'un point de vue ESG dans l'univers d'investissement, tous secteurs confondus



Exclusions renforcées

Exclure les émetteurs qui présentent les plus forts profils de risque ESG



Smart carbon strategies

Proposer des stratégies de décarbonisation des portefeuilles et des portefeuilles à impact carbone maîtrisé

Source: Ostrum AM, 2020

Nous suivons et encourageons les initiatives propres à chacun de nos clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone (à travers les obligations vertes, notamment). D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs porte-

feuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Notre ambition est d'accompagner nos clients le mieux possible. Pour cela, nous leur proposons des stratégies de « best-in class », best-in universe » ou / et décarbonisation de portefeuilles et des exclusions renforcées sur mesure.

3.3. PROCESSUS POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE

Pour rappel (voir partie II), au-delà de nos investissements, nous avons identifié les risques climatiques sur notre propre périmètre : risque de transition, de réputation et physique.

Le risque physique est suivi en tant qu'« Interruption d'activité [système d'information, immeuble, personnel] / Plan de continuité d'activité non-conforme ou inadapté ». Notre Plan de Continuité de l'Activité permet de s'assurer du maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités ». Au-delà de cette nécessité réglementaire, la Continuité d'Activité constitue pour

le groupe BPCE un enjeu stratégique et commercial, essentiel à la préservation de son image en cas de crise majeure ou de choc extrême.

Les risques de transition et de réputation sont notamment couverts par les 3 risques que sont l'inadéquation de la gestion par rapport au Prospectus', la 'vente de produits ou exercice d'activité non-autorisés, non-conformes ou non-adaptés aux clients' et le risque de défaillance dans la gestion du portefeuille, que ce soit sur les investissements ESG ou les politiques de vote. Un dispositif de maîtrise des risques (DMR) permet de s'assurer de la bonne mise en place de procédures et de contrôles de premier et second niveau.

3.4. CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif des contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe le département de la conformité et le département de contrôle interne. Au sein de ce dispositif, le contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de la maîtrise du

risque et du respect de la réglementation. Il veille notamment au :

- respect des procédures, de l'existence et de l'efficacité des contrôles de 1er niveau réalisés par les Métiers d'Ostrum AM ;

- respect des engagements réglementaires et contractuels.

Le contrôle interne élabore en ce sens un plan de contrôle annuel de la société. La fréquence et les objectifs des contrôles y sont définis. Les contrôles suivants, non exhaustifs, peuvent être menés sur :

- le respect des règles de gestion ISR, dans le cadre des critères de labellisation ISR, et de leur transparence vis-à-vis des investisseurs ;
- la conformité aux évolutions du label ISR ;
- le dispositif de suivi des contraintes d'investissement ;
- le dispositif de suivi des risques ;
- le dispositif de gestion des données référentielles ;

- la disponibilité et la traçabilité des indicateurs ISR dans les outils informatiques ;
- l'application de la politique de vote ;
- la conformité et l'exhaustivité des informations requises par la loi de transition énergétique.

Les résultats de chaque contrôle sont formalisés dans des rapports de contrôle et validés par le responsable du contrôle interne. Les constats et recommandations sont présentés aux Métiers concernés.

Le contrôle interne effectuée à fréquence régulière le suivi des recommandations, de façon à veiller à ce que les actions correctrices soient suivies d'effet et contribuent à la diminution des risques.

3.5. COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Communication à nos clients via les reporting de nos fonds

Au-delà de l'intégration ESG en tant que telle, Ostrum AM s'engage à davantage de transparence quant à l'évaluation ESG et carbone de ses fonds. Ainsi, alors que certains de ses clients sont eux aussi tenus de communiquer les bilans ESG et Carbone de leurs portefeuilles, Ostrum Asset Management met à disposition des reporting spécifiques et conformes avec les exigences réglementaires tel que l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique.

Rapports, reporting et régulation

Ostrum AM s'attache à rendre transparent l'ensemble de ses pratiques. Pour cela, elle s'applique chaque année à publier, non seulement les documents réglementaires, mais aussi ceux utiles à différentes parties prenantes. On peut ainsi notamment consulter sur le site institutionnel : les politiques de votes et d'engagements, les politiques d'exclusion, le rapport sur l'exercice des droits de votes, le rapport article 173, le rapport RSE. [Lien vers le site](#)

PARTIE 4

OBJECTIFS, OUTILS ET INDICATEURS UTILISÉS

● POUR TRAITER DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG & CLIMATIQUES

4.1. LES OUTILS UTILISÉS

Notre notation ESG pour les titres d'Entreprise

Pour l'analyse ESG des obligations d'entreprises, Ostrum AM a choisi de s'appuyer sur un prestataire externe ; ainsi Ostrum est à même de fournir à ses clients une analyse qualitative détaillée.

Sustainalytics fournit :

- une note globale ESG sur 100 ;
- une note par pilier E, S, G ;
- une méthodologie rendant les notations comparables entre les différents secteurs et zones géographiques ;
- un classement au sein de chaque secteur : les émetteurs sont catégorisés en 5 quintiles (allant du plus (« Leader ») au moins (« Laggard ») performant en termes de critères ESG. Cette analyse par secteur est particulièrement adaptée à notre processus de gestion Crédit ;
- des sections approfondies sur les controverses en cours.

Les notes sont disponibles pour l'ensemble de nos équipes de spécialistes obligataires et actions.

Notre notation ESG pour les Actions

Sur une grande partie de l'année 2020, la prise en compte des aspects ESG se faisait à travers une notation interne grâce à un outil propriétaire d'évaluation ESG.

Pour chaque entreprise, l'analyse reposait sur des données quantitatives et qualitatives.

Le modèle analysait l'entreprise à travers des critères environnementaux (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets), sociaux (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires - qualité des produits ou services vendus) et de gouvernance (structure capitalistique et protection des intérêts des minoritaires, conseil d'administration et direction générale, rémunération des dirigeants, pratiques comptables et risques financiers, pratiques éthiques de l'entreprise).

Notre outil propriétaire ESG était alimenté par un flux Thomson Reuters de données brutes ESG collectées dans les rapports annuels des entreprises. Ces données étaient ensuite retraitées dans notre base de données ESG propriétaire pour aboutir à une évaluation quantitative indicative à destination des analystes.

Les parties quantitative et qualitative comptaient chacune pour la moitié.

Depuis novembre 2020, notre scoring propriétaire a été remplacé par le modèle d'évaluation GREAT.

La méthodologie Great pour mesurer la responsabilité de nos investissements

La méthodologie Great est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs / sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode Great mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :

1. La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).

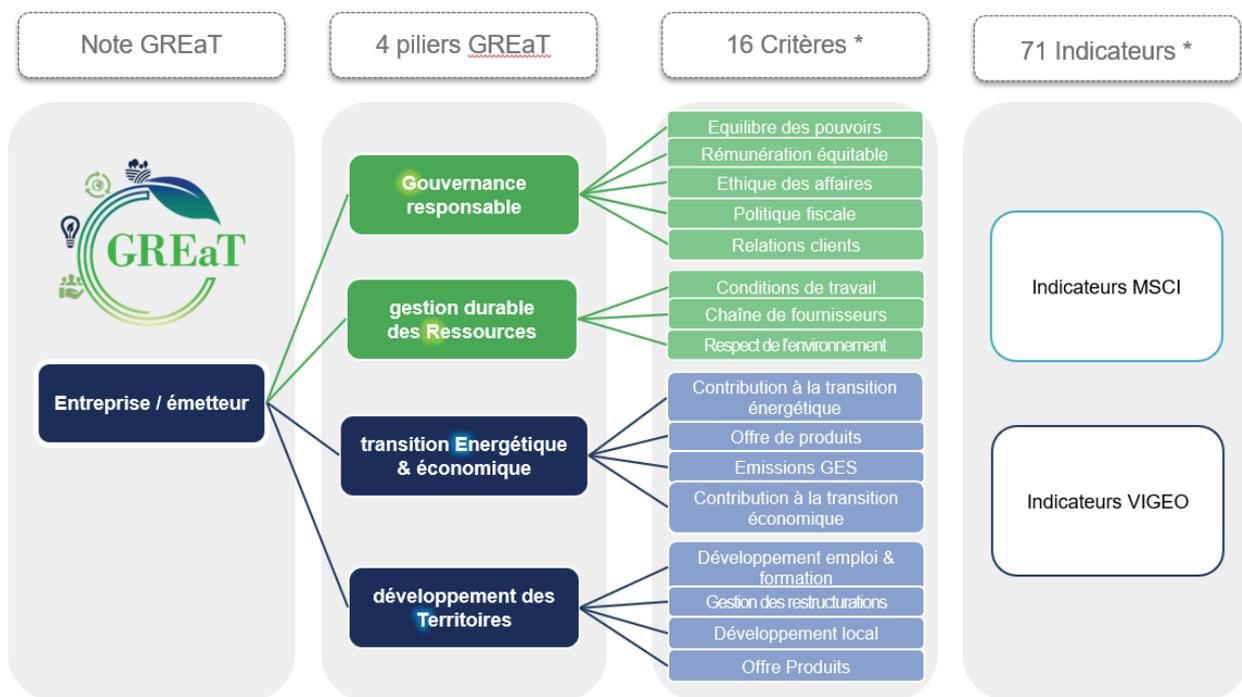
2. La gestion durable des ressources : ce pilier permet, par exemple, d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain

[entre autres, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs].

3. La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique [entre autres, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme].

4. Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères ESG selon une note allant de 1 [forte qualité ESG] à 10 [faible qualité ESG].



Source : Ostrum AM, LBPAM

L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la philosophie Great qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note Great d'un émetteur.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

Gestion des risques climatiques :

- émissions de GES : ce critère permet d'évaluer la stratégie d'un émetteur pour mesurer et réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations, notamment par la définition des objec-

tifs de réduction des GES chiffrés, datés et en lien avec un scénario scientifique et / ou par l'adoption d'une méthode de décarbonation reconnue comme le Science Based Targets. Plus l'entreprise définit ces éléments, plus son score sera élevé ;

- détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles) et recours aux énergies renouvelables dans ses opérations .

Contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services :

- mesure par le chiffre d'affaires et / ou l'EBITDA (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) du niveau d'exposition aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15 % et un maximum de 35 % de la note finale Great.

Finalement, cette note systématique permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et , ce qui facilite l'identification de ceux en capacité de traduire leurs engagements en actions pour transformer leur activité.

Notre notation ESG pour les titres d'État

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le SDG Index, publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, Sustainable Development Goal, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

SDG Index

SDG Index est la donnée externe que nous utilisons pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Les SDG sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres

des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption Index, etc.

4.2. LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Émission carbone

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées par l'équipe de Recherche Quantitative, afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e (scope 1 + 2) dont Ostrum AM par sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1

% de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO₂e). En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Une fois les émissions carbonées pour un portefeuille calculées, les équipes sont en mesure de donner les émissions de carbone par million de dollars investi, en divisant le montant des émissions carbone en valeur absolue par la valeur du portefeuille. Ce nouveau ré-

sultat permet de normaliser les émissions de carbone par 1 000 000 \$ investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et permet à Ostrum AM de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Pour le moment, le total des émissions de carbone des fonds est calculé uniquement avec la partie composée des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties. Ainsi les intensités des émetteurs souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales n'entrent pas en compte dans le résultat final et font l'objet d'un calcul différent. Ostrum AM récupère l'ensemble de ces données grâce au module Trucost sovereign.

Intensité carbone

▪ Pour les entreprises, agence sponsorisée et agence non garantie

Ostrum AM utilise également Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'équipe Quant calcule l'intensité carbone de chaque portefeuille en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

▪ Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales

Bien que l'intensité des portefeuilles ne prenne pas encore en compte la partie composée des souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales, Ostrum AM récupère toutes ces données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité correspond dès lors au volume de CO₂e émis pour 1 million de PIB.

L'intensité obtenue est alors attribuée de la manière suivante :

- si l'émetteur est un souverain, l'intensité carbone est directement celle du souverain ;
- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs des souverains pondérés par leurs poids dans « l'actionnariat » [le capital] de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

Température de portefeuille et alignement à des scénarios climatiques

Avant de calculer la température d'un portefeuille, Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six prochaines années. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différentes trajectoires de réchauffement climatique.

Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTi). En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée [Marge brute ajustée pour l'inflation].

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise est en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise n'est pas alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur

le scénario climatique avec lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue.

Une fois ces données récoltées, notre équipe de Recherche Quantitative est en mesure de calculer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des gaps des constituants avec un scénario pondérée par leur quantité au sein du portefeuille rapportées

à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % du gap.

Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son gap est négatif.

4.3. NOS AMBITIONS ET NOS OBJECTIFS

...pour nos investissements

Pour rappel, voici les objectifs fixés pour 2020 et que nous avons tenus :

- 100 % des gérants et collaborateurs en relation avec les clients formés aux fondamentaux de la gestion ESG/ISR d'ici 2020 ;
- multiplier par 2 le nombre d'encours green bonds en 2020 ;
- développer une offre de produits qui répond aux politiques climat de nos clients (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

En 2019, Ostrum AM a pris un certain nombre d'engagements :

- 98 % des encours de nos fonds ouverts dans des fonds labellisés ISR d'ici 2022 ;
- 100 % de classes d'actifs intégrant l'ESG au niveau de l'analyse financière (hors ABS) d'ici 2021 ;
- exclusion des émetteurs dont 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon et la production de charbon (utilities et miniers) ;
- exclusion des entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis ;
- exclusion des investissements des actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte, notamment, à la préservation de l'environnement.

En 2020, Ostrum AM a renforcé ces engagements :

- ne plus investir dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon thermique, à partir de janvier 2021 ;

- ne plus investir dans les entreprises qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. Les entreprises qui n'auraient pas déjà de plan de sortie dès 2020 seront averties de ce délai par le biais de la politique d'engagement individuel d'Ostrum Asset Management ;
- exclusion des entreprises qui dépassent le seuil de 20 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique, à partir du 1er janvier 2021 ;
- exclusion des entreprises qui dépassent le seuil de 10 GW de capacité installée, à partir du 1er janvier 2021 ;
- exclusion des entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production d'énergie générés par le charbon, à partir du 1er janvier 2021 ;
- au plus tard, désinvestir tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030 pour l'OCDE et de 2040 pour les pays hors OCDE sans exception possible.

En 2021, Ostrum AM a pour ambition de renforcer encore l'accompagnement et le conseil auprès de ses clients sur leur politique ESG. Pour cela, elle s'engage à répondre à 100 % des demandes de labellisation de fonds dédiés ou mandats. De même, elle communiquera à l'ensemble de ses clients de façon explicite et transparente la méthodologie utilisée pour le calcul de la trajectoire en degrés de leurs portefeuilles.

L'engagement sera l'objet d'une attention toute particulière en 2021 puisqu'Ostrum a l'ambition d'avoir une politique commune pour les actions et les obligations avec une déclinaison spécifique pour chaque type de gestion. Son ambition est par ailleurs d'être le pionnier du secteur financier pour son engagement sur les thématiques ESG sur l'activité de crédit, en considérant que son influence auprès des émetteurs peut avoir des effets sur les pratiques des entreprises.

Elle souhaite aussi encore renforcer sa stratégie climat à travers la mise en œuvre de sa politique de sortie charbon ambitieuse et par une nouvelle politique « Oil & Gaz ». Ostrum AM ambitionne aussi d'augmenter ses encours en obligations durables.

Enfin, elle a pour objectif de renforcer sa présence auprès des instances de places et davantage contribuer aux réflexions du secteur financier pour l'amélioration des pratiques ESG.

... pour notre propre périmètre

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum AM agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : mesurer, réduire et compenser nos émissions.

Depuis 2009, nous réalisons un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice nous permet de mieux connaître nos sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2019, le déménagement d'Ostrum AM au sein de nouveaux immeubles a ainsi contribué, selon le bilan carbone révisé sur le scope 1, 2 et 3 à une réduction de 29 % du total de nos émissions de gaz à effet de serre, soit un total de 2146 teq*. CO2 (contre 3006 teq CO2 en 2018). Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum AM a agi à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs.

Les émissions restantes sont ensuite compensées par le financement d'un projet qui permet d'éviter l'émission de CO2 à hauteur de notre propre consommation (compensation par séquestration). Ainsi, en **2019 et en 2020**, Ostrum a financé un projet en Erythrée qui vise

à réparer des trous de forage brisés, afin d'aider la population à accéder à l'eau potable, sans la faire bouillir.

Parallèlement, Ostrum AM déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : diminution des gobelets en plastique, recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Enfin, Ostrum AM a développé une politique de mécénat auprès de Planète Urgence. Cette association soutient des projets de développement dans des contextes de vulnérabilité économique et sociale et de destruction des milieux naturels. Le partenariat s'est concrétisé par une aide financière ainsi qu'un engagement des collaborateurs qui sont partis en mission de volontariat.

Pour 2021, Ostrum AM a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation. Elle a aussi pour objectif de ne plus utiliser les objets à usage unique les plus répandus à savoir : gobelets, bouteilles d'eau et capsules de café. Elle mène en parallèle des réflexions sur le Green IT.



GLOSSAIRE

- **TCFD** : Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- **RSE** : Responsabilité Sociétale de l'entreprise
- **ESG** : Environnement, Social et Gouvernance
- **KPI's** : indicateurs de performance
- **ETP** : Équivalent Temps plein

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 - Société anonyme - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
www.ostrum.com

